

### 3. : Le mouvement naturel.

Le mouvement naturel est étudié compte tenu des insuffisances et des lacunes des registres dépouillés de 1698 à 1769<sup>71</sup>. Il faut d'entrée de jeu préciser que cette expression est employée dans son sens technique, sans ignorer que, pour ce qui intéresse la population servile, les variantes qui composent le « mouvement naturel », en particulier, naissances et mariages, peuvent avoir été la résultante du plus ou moins bon rendement de la traite comme de la volonté des maîtres et de diverses contraintes imposées par ces derniers à cette population.

#### 3.1. : Le mouvement naturel des naissances.

Le mouvement naturel des naissances et baptêmes d'esclaves des quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis concerne la population servile créole mais aussi celle des adultes importés à Bourbon. C'est sous ce double aspect : naissances des enfants créoles, mais également baptêmes d'esclaves adultes nouvellement importés, qu'il sera étudié (Annexes I, II et III).

La comparaison des courbes obtenues pour Saint-Paul et Saint-Denis (fig. 3.1), fait apparaître une progression constante des naissances d'esclaves dans les deux quartiers et paroisses. La croissance des naissances étant plus forte à Saint-Paul à compter de 1730, avec un sommet de 151 événements en 1765.

Esclaves importés à Bourbon <sup>72</sup>					
Années	Total esclaves importés	Baptêmes relevés	Année	Total esclaves importés	Baptêmes relevés
1725	?	29	report	2 501	324
1726	127	27	1732	308	30
1728	126	47	1733	954	134
1729	692	24	1734	10	85
1730	842	137	1735	263	91
1731	714	60	total	4 036	664

Tableau 3-1 : Estimation des esclaves importés à Bourbon de 1725 à 1735 et esclaves importés baptisés à Bourbon.

Comme en 1765, les maxima se correspondent généralement dans les deux paroisses, avec parfois un décalage de plus ou moins un an, comme en 1736-

<sup>71</sup> Tous les registres BMS. disponibles ont été dépouillés. Compte tenu des lacunes dans les registres des quartiers de Sainte-Marie, Sainte-Suzanne, Saint-Benoît, Saint-Pierre, Saint-Louis, notre étude portera uniquement sur les registres BMS. des quartiers Saint-Paul et Saint-Denis qui eux même présentent les lacunes suivantes : Saint-Paul, naissances : 1673,1674, 1676, puis 1681-1687 ; mariages : 1694, 1695, 1697, 1702, 1703 ; sépultures : 1690-1697, 1700, 1702-1707. Saint-Denis, mariages : 1691 à 1699, 1700 à 1704, 1706, 1711, 1716, 1718 ; sépultures : 1699, 1700-1704, 1706, 1708-1710.

<sup>72</sup> Voir Livre I. R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes, 1665-1767*. Chapitre 1, tableau 1.2 : La traite des esclaves vers les îles de décembre 1725 à décembre 1735.

37, 1744-45, 1756-57. Les conséquences sur les naissances de la crise de 1729, se traduisent différemment à Saint-Paul, où l'on note une forte baisse des naissances en 1729 : elles y retrouvent leur niveau de 1716, et à Saint-Denis, où les naissances demeurent pratiquement stables en 1727, 28 et 29.

L'étude comparative du mouvement des naissances d'esclaves créoles et des baptêmes d'esclaves adultes ou importés, dans les quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis (fig. 3.2), laisse apparaître cinq périodes. La première, des origines à 1710 environ, de relative stagnation des naissances créoles qui contrastent avec de relatives fortes importations d'esclaves, composées, rappelons le, d'hommes et de femmes adultes ainsi que d'enfants des deux sexes. La seconde, allant jusqu'en 1728, où la croissance des naissances est régulière avec des pics d'importations en 1710 (50 baptêmes), 1714 (58 baptêmes), 1718 (73 baptêmes). La troisième, qui commence au creux de l'année 1729 et qui se distingue ensuite par une période de très forte croissance des naissances créoles de 1730 à 1739, accompagnée par un essor de la traite, avec des pics d'importations d'esclaves en 1730, 33, 37 et 39. La quatrième période, de 1740 à 1761, qui correspond aux périodes troublées des guerres de Succession d'Espagne (1740-1748) et de Sept ans (1756-1763), est une période de forte augmentation des naissances créoles, conséquences des mariages noués entre esclaves des traites antérieures, jusqu'en 1745 environ, puis de relative stagnation jusqu'en 1760-61, résultant de la forte diminution de la traite jusqu'en 1748-49. Après un palier de près de vingt ans, les importations d'esclaves reprennent vivement dans les deux quartiers quelques temps avant l'issue de la Guerre de Sept-Ans, en 1760 et surtout 1761 (124 baptêmes), pour retomber rapidement, par la suite, et revenir, en 1767, pratiquement à leur niveau de 1719. La cinquième période, jusqu'en 1769, se caractérise par une forte augmentation des naissances d'esclaves créoles résultant, en partie, des mariages contractés entre esclaves de traite des années 1759-61 et surtout de la multiplication des naissances naturelles.

La courbe des baptêmes d'esclaves importés (fig. 3.2), présente une périodisation identique à celle évoquée plus haut. Jusqu'en 1739, la période de formation par stratifications successives de la population servile, se caractérise par trois séries de maxima : 1699, 1702, 1705 ; 1710, 1714, 1718 ; 1730, 1733, 1737 et 1739, dont la périodicité varie de deux à trois ans, et ce, malgré la décision prise par les Directeurs, fin 1730, de soustraire l'île de France à la subordination de Bourbon et en 1734, de borner à l'île de France, riche de deux ports, l'escale de la plupart des navires qui, revenant des Indes, passaient aux îles en décembre et mars.

Les circonstances du renversement du cours de la traite servile entre les deux îles, valent la peine que l'on s'y attarde. Après avoir réclamé l'occupation de l'île Maurice par la France, afin qu'elle ne tombât point entre des mains étrangères, Bourbon ne tarda pas à se rendre compte de l'importance grandissante que prenait l'île de France en raison de ses facilités portuaires, comme de la richesse de ses terres et pâturages. Aussi, dès les premiers temps de la nouvelle colonie, une certaine animosité se fit jour entre les deux îles, au

point que la Compagnie se trouva obligée, dès 1727, de reprocher aux administrateurs de Bourbon leur attitude inamicale envers l'île soeur :

*« La Compagnie n'a pas lieu de s'étonner du peu de progrès des cultures de l'île de France, si elle considère la petite quantité de noirs que vous y faites passer. De 147 noirs, tant grands que petits, mâles et femelles, que « l'Alcyon » vous a rapportés, le 22 novembre 1726, vous n'en avez envoyé que 20 à l'île de France. Elle ne voit que trop les motifs qui vous portent à si mal partager cette île, vous avez tous des habitations dans l'île de Bourbon, vous désirez les mettre en valeur, la Compagnie le souhaite aussi, mais elle ne prétend pas que cela doive vous dispenser de faire tous vos efforts pour favoriser l'accroissement et les plantations de l'île de France ; car sans parler que celle-ci produira avec le temps du café comme celle de Bourbon, les deux premiers ports de la première la mettent en une très grande considération aux yeux de la Compagnie ».*

Dans le même temps, Bourbon reçut l'ordre de ne faire passer à l'île de France que des noirs du Mozambique ou de l'Inde, pour éviter d'augmenter, par l'envoi d'esclaves malgaches, le nombre d'esclaves marrons dont elle ne s'était pas encore délivrée<sup>73</sup>. L'année suivante, le Conseil de Bourbon fut invité à envoyer à l'île de France, la moitié des noirs de Guinée, de la traite de la *Méduse*, dont le sixième devait être réservé à la Compagnie<sup>74</sup>. Deux ans plus tard, Jonchée de la Goletterie, dans son rapport sur l'île de France, indiquait à la Compagnie :

*« Tout le monde sait que les Bourbonnais ont fait leur possible pour empêcher cet établissement [... La Compagnie] verra, depuis qu'on a pris possession de l'île de France, le peu de secours qu'on y a envoyé [...] »*

Malgré les écrits de Maupin qui, en 1732, considère que l'île de France ne peut servir « ni pour habitation, ni pour aucune idée d'entrepôt », Cossigny comme La Bourbonnais la jugent bien supérieure à Bourbon. C'est, dans la mer des Indes, l'escale dont la Compagnie a besoin et qui, bientôt, accueillera tous les navires d'Europe ainsi que les vaisseaux revenant des Indes. Les instructions données à La Bourdonnais en 1734, lors de sa nomination au gouvernement général des deux îles, lui confèrent un pouvoir totalement indépendant des Conseils pour tout ce qui concerne l'armement, l'avitaillement, la destination des navires et l'organisation de la traite :

*« Il est certain, se félicitent les Conseillers de Bourbon, en 1736, qu'il s'en acquittera beaucoup mieux qu'un autre, parce que possédant la partie de la marine et connaissant parfaitement ce qui est nécessaire pour l'armement d'un vaisseau et son avitaillement, il sera difficile que les officiers grossissent les objets, ni puissent lui en imposer, comme ils le pourraient faire à des personnes qui ne sont pas du métier ».*

A partir de 1735, l'organisation des traites dépendit de l'île de France. La Bourbonnais y retint, sur ses travaux, la plupart des esclaves. C'était au tour de Bourbon, et pour longtemps, de se plaindre auprès de la Compagnie de l'inégale distribution des noirs entre les deux îles. En 1737, enfonçant le clou, les Directeurs notifiaient aux Conseillers de Bourbon qui, comme d'habitude,

<sup>73</sup> ADR. C° 32. Paris, 31 décembre 1727. Les Directeurs de la compagnie des Indes, à Messieurs du Conseil Supérieur de Bourbon.

<sup>74</sup> ADR. C° 35. A Paris, le 13 août 1728, à Messieurs du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon. Triplicata, par le « Duc de Chartres ».

l'interrogeaient sur le sujet : « *comme vous serez à l'avenir, très rarement chargés des opérations de traite, nous ne répondons point au détail où vous entrez dans cet article* ». En 1741, la Compagnie ordonnait à l'île de France « *de faire passer à celle de Bourbon, environ deux tiers de toutes les traites* »<sup>75</sup>.

Tout se passe, avant 1740, comme si, à une importante arrivée d'esclaves de traite, réponde, les deux ou trois années suivantes, jusqu'en 1723 au moins, une augmentation des naissances d'esclaves créoles. Ce qui, avec le peu de naissances illégitimes, confirme la qualité de l'évangélisation des esclaves qui promeut la famille servile chrétienne. Par la suite, et jusqu'en 1728, alors que la courbe des baptêmes d'esclaves importés décroît puis stagne, celle des naissances créoles issues, pour l'essentiel des mariages contractés dans les années précédentes, 1714-1718, poursuit sa progression. Plus sans doute que la décision de placer Bourbon sous la dépendance de l'île de France, ce sont les opérations navales dans l'océan Indien, consécutives à la guerre en Inde, qui, nonobstant les importantes arrivées d'esclaves de traite en 1760-61, expliquent la chute, puis la stagnation des importations d'esclaves à Bourbon de 1740 jusqu'au début de la période royale.

De 1727 à 1735, les maxima de baptêmes ne correspondent aux arrivées de la traite à Bourbon (tableau 3.1) que pour les années 1730 (137 événements relevés pour au moins 842 esclaves débarqués) et 1733 (134 événements relevés pour au moins 954 esclaves débarqués). Les 714 esclaves importés en 1731, les 308 débarqués et vendus en 1732, ne se signalent pas de façon particulière sur la courbe. Tout se passe comme si les esclaves importés étaient comme quelques Macuas de Mozambique baptisés à l'embarquement par les aumôniers locaux ou par les aumôniers et les matelots qui en faisaient fonction, embarqués sur les navires de traite, au cours des différentes étapes des opérations. Il ne semble pas que l'on ai tenu un compte exact de ces baptêmes ainsi que l'indiquent les remarques laissées par les prêtres de Bourbon sur les registres paroissiaux, comme celle qui concerne Antoine, esclave de Jean-Baptiste Lebreton, baptisé « *sous condition, à raison du doute s'il ne l'avait point été* »<sup>76</sup>.

---

<sup>75</sup> L'île de France désirait depuis longtemps se libérer de la tutelle de Bourbon. Ses habitants étaient persuadés que Bourbon avait un tel besoin de noirs pour cueillir ses cafés qu'elle n'en ferait passer que fort peu à leur île. « Les noirs et le riz ont toujours été arrêtés au retour de la traite, écrivait à la Compagnie Jonchée de la Goletière, en 1729, parce que les vaisseaux étaient aux ordres du Conseil Supérieur de Bourbon ». L'année suivante, la Compagnie décidait « de soustraire l'île de France à la subordination établie jusqu'à ce jour, tant envers M. Dumas, en particulier, qu'envers le Conseil Supérieur de Bourbon, à l'exception néanmoins des appels des sentences du Conseil provincial qui seront toujours portés à l'ordinaire du Conseil Supérieur ». A. Maurice. Papiers Chelin. X 14/4/5C/2. *Mémoire envoyé à la Compagnie, le 19 avril 1729, par M. Jonchée de la Goletière, pour bien établir l'île de France, son gouvernement et un Conseil Supérieur*. Correspondance. t. 1, p. 126. A Paris, le 23 décembre 1730, à Messieurs du Conseil Supérieur de Bourbon, par « la Sirène ». Ibidem. t. III, p. 53. Du 25 novembre 1736. A la Compagnie. Ibidem. t. V, p. 7. *Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes, du 27 juin 1741*.

M. Lagesse. *L'île de France avant La Bourdonnais. (1721-1735)*. Mauritius Archives Publications, n° 12, Port-Louis, Ile Maurice, 1978, 111 p.

<sup>76</sup> ADR. GG. 3, Saint-Paul, 12 février 1736.

Marie-Anne, un mois, née sur *l'Astrée*, « ondoyée par le maître canonier ». ADR. GG. 3, Saint-Paul, 10 novembre 1735.

Enfant de un mois, baptisé par « l'aumônier de la *Diane* », décédé le 3 décembre 1732, et esclave de 18 ans, « ondoyé à terre par Antoine, esclave de la Compagnie ». ADR. GG. 15, n° 860, Saint-Paul. Catherine,

Ce qui précède, ajouté au fait que de nombreux maîtres négligent de faire baptiser leurs esclaves, explique que de 1725 à 1735, sur les quelques 4 036 esclaves au moins, déposés dans l'île, 538 soit 13% environ ont été relevés dans les registres de baptêmes à Saint-Paul et Saint-Denis, et 664, soit seulement 16,5%, aient été relevés dans les registres de baptêmes des paroisses de Bourbon conservés aux Archives départementales de l'île.

Dans les trois paroisses du quartier sous le vent (fig. 3.3) l'on observe la prédominance des naissances créoles dans la paroisse de Saint-Paul et leur relative stagnation dans les paroisses de Saint-Louis et Saint-Pierre de 1733 à 1765.

Avant d'étudier le mouvement naturel des naissances d'esclaves dans les quartiers au vent, il faut noter que, parmi les registres paroissiaux de la zone, le répertoire GG. 1, BMS., Sainte-Suzanne, qui couvre la période 1704 à 1766, répertoire rédigé en 1823, confond malheureusement, dans un même enregistrement, les naissances créoles et les baptêmes d'esclaves importés, adultes et enfants comme on le vérifie, en 1716 par exemple, où, parmi les quatre événements relevés dans le répertoire, on retrouve 3 naissances créoles et un baptême d'esclave importé. Aussi manquons nous de données exploitables pour ce qui concerne les naissances enregistrées dans la paroisse de Sainte-Suzanne de 1717 à 1738<sup>77</sup>. Ceci dit, le mouvement naturel des naissances esclaves des paroisses du quartier au vent (fig. 3.4) fait apparaître, une forte croissance démographique dans le quartier de Sainte-Suzanne de 1739 à 1748. Durant cette période, les naissances de la paroisse dépassent plus ou moins fortement celles enregistrées à Saint-Denis qui n'excèdent que rarement les soixante événements de 1745 à 1758, avant de croître régulièrement à partir de 1760, jusqu'au début de la période royale. On remarquera également, de 1737 à 1744, les nombreuses naissances enregistrées dans la paroisse de Sainte-Marie qui dépassent parfois (1740-41, 44) celles enregistrées dans la paroisse de Saint-Denis.

Sur l'ensemble de la période (fig. 3.5 à 7), c'est au quartier de Saint-Paul que l'on relève le plus grand nombre de naissances d'esclaves créoles. Quatre périodes marquent cette courbe des naissances totales relevées : la première, des origines à 1710 environ, de relative stagnation ; la seconde, caractérisée par une croissance modérée mais régulière des naissances, s'achève brusquement à

---

esclave de Jean Sautron, « qui avait été ondoyée par l'aumônier du navire la *Vierge de Grâce*, faisant route de Madagascar ici ». ADR. GG. 3, f° 129 r°, Saint-Denis, 20 juillet 1725. Paule, six mois, esclave de Calvert, ondoyée par « l'aumônier du *Duc de Noailles* ». ADR. GG. 3, f° 170 v°, 11 octobre 1731. Plusieurs noirs et négresses, enfants nouvellement arrivés de Madagascar et ondoyés par « Letastue, aumônier du vaisseau le *Duc de Chartres* ». ADR. GG. 4, f° 170 v°, 11 octobre 1731.

<sup>77</sup> Comparaison de CAOM., 85 MIOM., 1037/1151/1064. « Manquent 1709, 1710, 1711, 1713, 1717 à 1738 compris, 1741, 1745, 1746 et 1747 » avec ADR. GG. 1, BMS., 1704-1766, Sainte-Suzanne, rédigé en 1823 où il est indiqué : « de 1730 à 1750, beaucoup de noirs et négresses malgaches provenant du dehors figurent dans les naissances d'esclaves portées à chacune des dites années ayant été baptisés lesquels se trouvent également portés dans les mariages et décès d'esclaves aux mêmes époques, le surplus sont des créoles nés à Sainte-Suzanne... ». En outre les registres BMS. de cette paroisse présentent des lacunes pour les années 1741, 1745 à 1747, 1754, 1760, 1766, au sujet desquelles nous avons procédé par la méthode des substitutions pour obtenir des données. Etant bien entendu que si par cette méthode nous obtenons un résultat supérieur à la donnée contenue dans le répertoire, on tiendra cette dernière comme indiquant le nombre des naissances créoles du moment.

la veille de la crise démographique de 1729, qui n'affecte réellement que le quartier de Saint-Paul où les naissances créoles retrouvent leur niveau de 1725. Dès l'année suivante et jusqu'en 1749, et ce malgré la distribution inégale, à compter de 1734, des esclaves importés aux Mascareignes au profit de l'île de France, comme en dépit du déclin important de la traite durant la Guerre de Succession d'Espagne (1740-1748), commence une période de forte et régulière croissance des naissances, suivie, jusqu'au début de la période royale, d'un pallier de quelques sept à huit années, résultant de la détérioration des conditions de vie des esclaves, consécutive au plein développement de l'économie caféière, aux disettes de vivres et troubles économiques suscités par l'implication des îles dans le dernier épisode de l'affrontement entre la France et l'Angleterre pour le contrôle de l'Inde<sup>78</sup>.

Sur l'ensemble de la période (fig. 3.7 à 9), les baptêmes d'esclaves importés, hommes et femmes adultes et enfants, se caractérisent par leur très grande irrégularité. Tous les trois ou quatre ans - le temps nécessaire à l'instruction religieuse des nouveaux arrivants - un clocher dont le principal culmine en 1739, marque la courbe représentant ces baptêmes dont la forte progression, commencée au lendemain de l'épidémie de 1729, s'arrête, dès 1740 et jusqu'au début de la période royale, brisée net par l'effondrement de la traite consécutif à l'entrée des îles dans les deux conflits précédemment évoqués.

En 1729, la crise démographique entraîne, plus fortement dans les quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis que dans celui de Saint-Pierre, un effondrement du nombre de baptêmes d'esclaves importés. Dès l'année suivante la traite jette dans l'île les esclaves destinés à combler les vides. En 1730, on baptise à Saint-Paul, 78 esclaves importés, près de neuf fois plus que l'année précédente ; 32 à Saint-Pierre, près de 10 fois plus que l'année précédente, et 12 à Saint-Denis, deux fois un quart de plus que l'année précédente. Durant ces quatre-vingts années de traite, la paroisse de Saint-Paul accapare la majorité des esclaves importés, adultes et enfants - les écarts dans la distribution entre les différentes paroisses peuvent être très importants surtout de 1730 à 1739 - à quelques exceptions près cependant, particulièrement lorsque vers 1749-50, le ralentissement de la traite fait se réduire les écarts de distribution entre les différents quartiers. Souvent, alors, (1750-52, 1754, 1756-57, 1761, 1768-69) le quartier de Saint-Denis se trouve le mieux pourvu en esclaves de traite.

---

<sup>78</sup> La prise de Madras (1747) clos le premier épisode qui s'inscrit dans le cadre général de la « Guerre de Succession d'Autriche ». Le second épisode, qui se déroule dans celui de la « Guerre de Sept-Ans » (1756-1763), s'achève par la défaite de la France au Traité de Paris. Pour l'utilisation des esclaves de Bourbon dans la guerre en Inde, voir Livre 2. R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes, 1665-1767*. Chapitre 2.

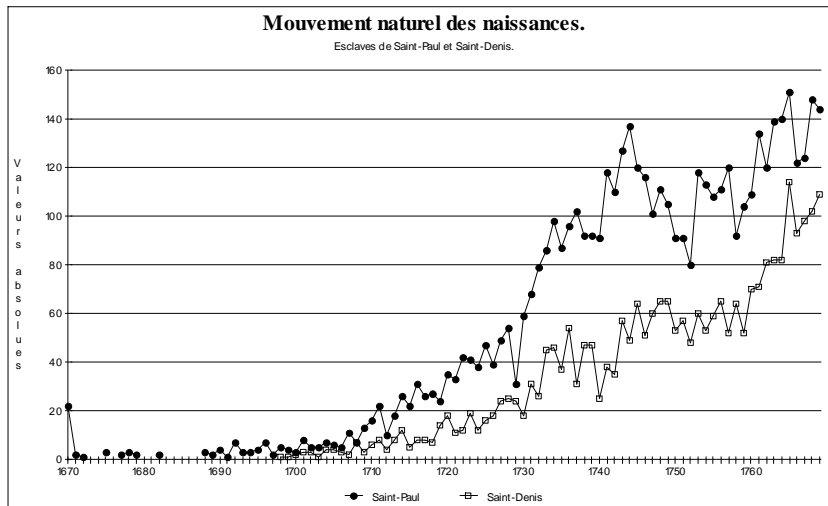


Figure 3-1 : Mouvement naturel des naissances d’esclaves relevées aux quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis.

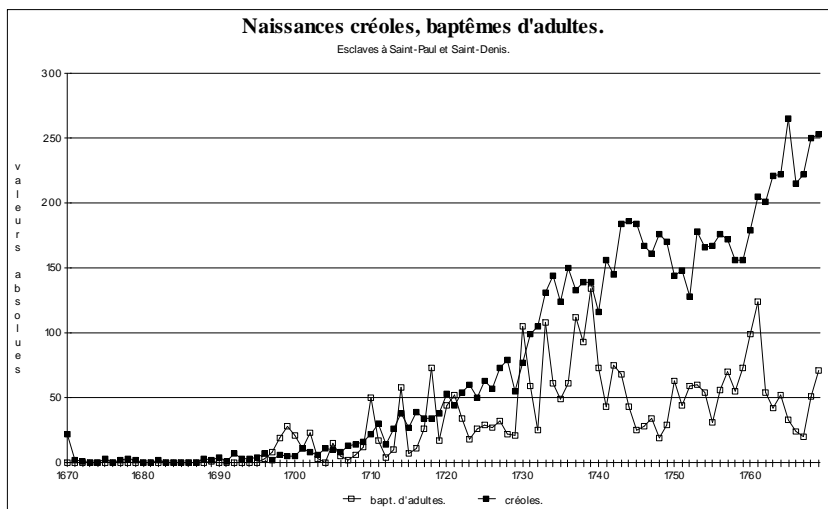


Figure 3-2 : Esclaves. Naissances Créole et Baptêmes d’adultes relevés aux quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis.

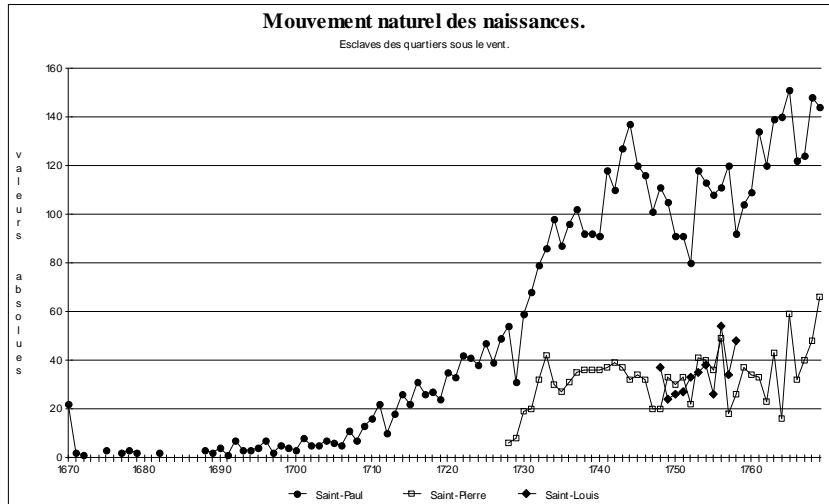


Figure 3-3 : Mouvement naturel des naissances d’esclaves relevées dans les quartiers sous le vent.

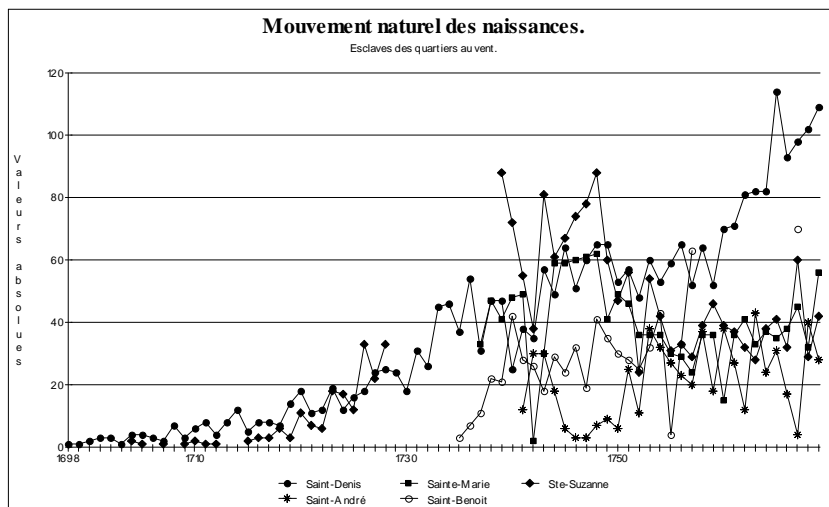


Figure 3-4 : Mouvement naturel des naissances d’esclaves relevées dans les quartiers au vent.



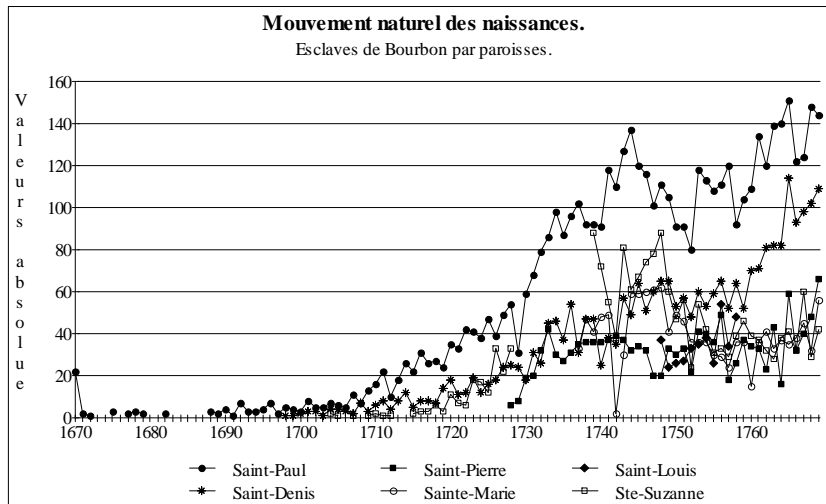


Figure 3-5 : Mouvement naturel des naissances d'esclaves relevées dans les paroisses de Bourbon.

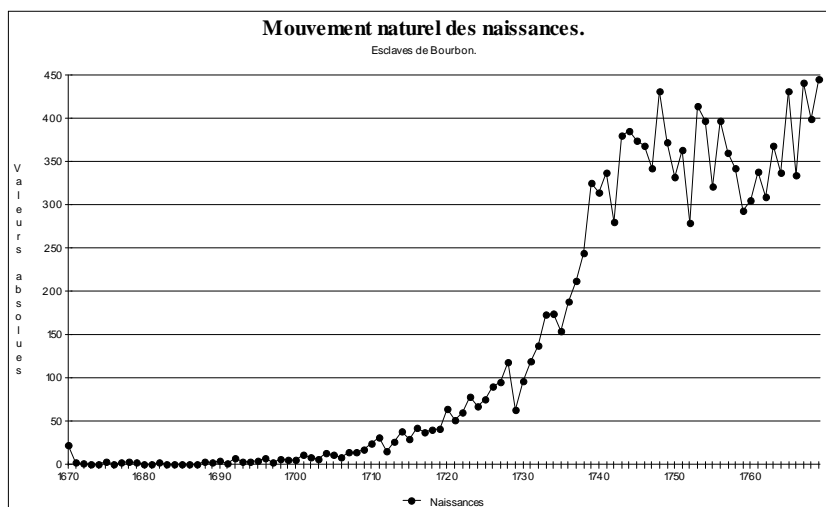


Figure 3-6 : Mouvement naturel des naissances d'esclaves relevées à Bourbon.

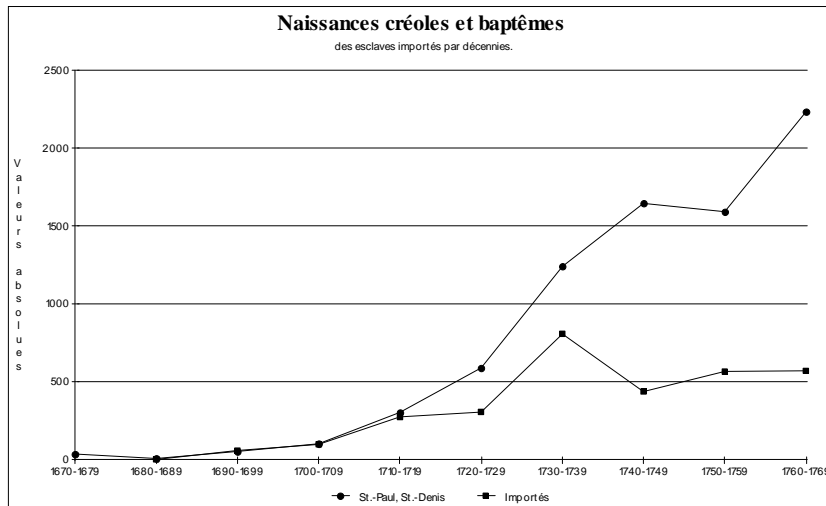


Figure 3-7 : Mouvements naturels des naissances d’esclaves créoles et des baptêmes d’esclaves importés, par décennies.

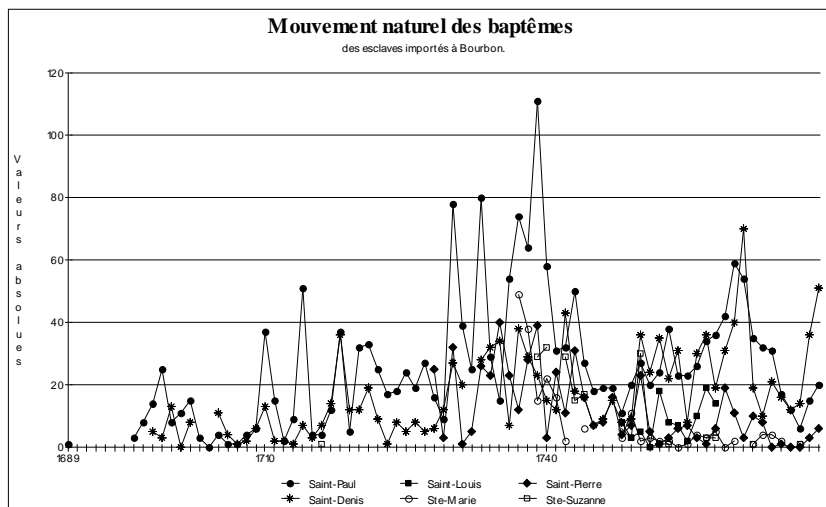


Figure 3-8 : Mouvement naturel des baptêmes d’esclaves importés, relevés dans les paroisses de Bourbon.

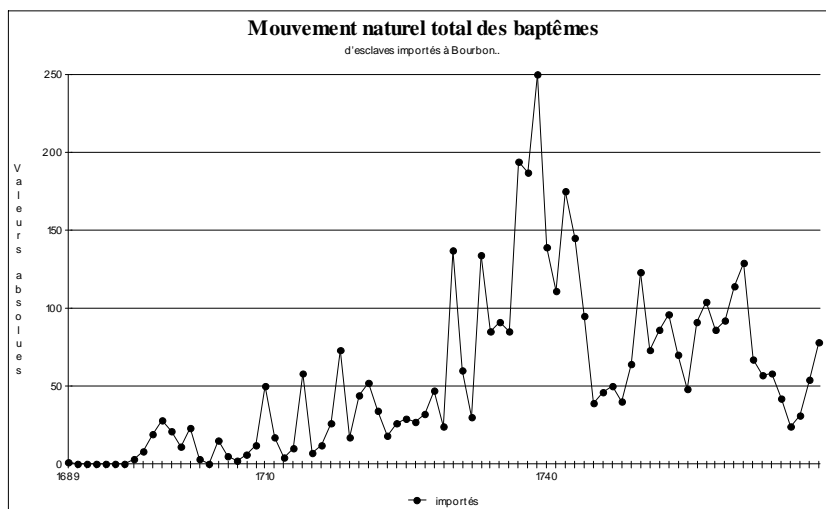


Figure 3-9 : Mouvement naturel des baptêmes d'esclaves importés à Bourbon. Ensemble des paroisses.

### 3.2. : Le mouvement naturel des mariages.

La courbe du mouvement naturel des mariages d'esclaves relevés à Bourbon (Annexe V, fig. 3.12) se caractérise jusque dans les trente premières années du XVIII<sup>e</sup> siècle, par une première période de lente augmentation, brutalement interrompue, en 1729, par l'épidémie de variole, suivie, dès l'année suivante, d'une décennie de forte croissance des mariages d'esclaves, culminant en 1737 et s'achevant par une autre trentaine d'années d'irrégulière décline des mariages. Cette courbe présente en outre, au moins jusqu'en 1760, des maxima qui correspondent généralement à ceux des baptêmes d'esclaves importés (fig. 3.13) : 1699, 1730, 1733, 1737, 1742, 1750, 1757 et 1760-61. Aux traites faibles, correspondent généralement des minima de mariage comme en 1729, 1745-49, 1755 et 1766, par exemple. Ainsi la majorité des couples d'esclaves se constituent à partir de la traite.

Lorsque l'on considère les mariages d'esclaves dans chacun des quartiers et paroisses de l'île, on retrouve, avec parfois un an de décalage, les mêmes courbes en clocher. Dans le quartier au vent (fig. 3.10), dès 1731 et jusqu'en 1740, alors que se développe l'économie caféière, le nombre des mariages d'esclaves relevés dans les paroisses au vent de l'île : Sainte-Suzanne surtout et parfois Sainte-Marie et Saint-Benoît, dépassent de beaucoup ceux relevés à Saint-Denis. Dans le quartier sous le vent (fig. 3.11), le nombre des mariages relevés dans la paroisse de Saint-Paul demeure constamment plus élevé. En

raison de la réduction de la traite et d'une plus équitable distribution des esclaves importés dans les quartiers, on constate, ici encore, dans les trente dernières années de notre période d'étude, un resserrement des écarts entre les mariages relevés dans les différentes paroisses.

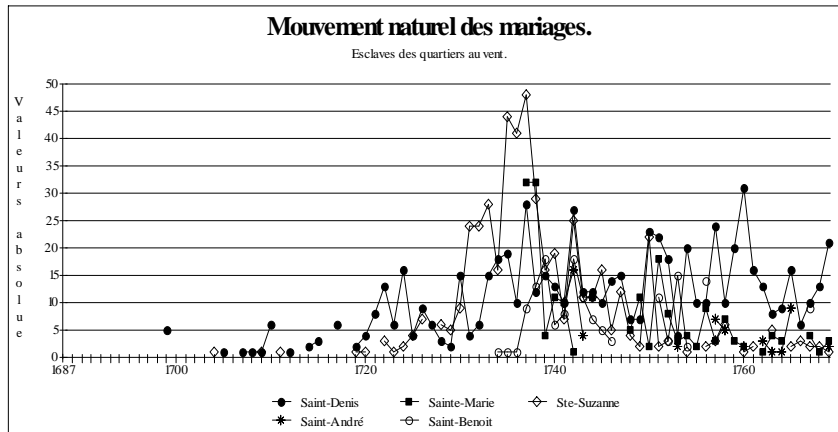


Figure 3-10 : Mouvement naturel des mariages d'esclaves relevés dans des quartiers au vent.

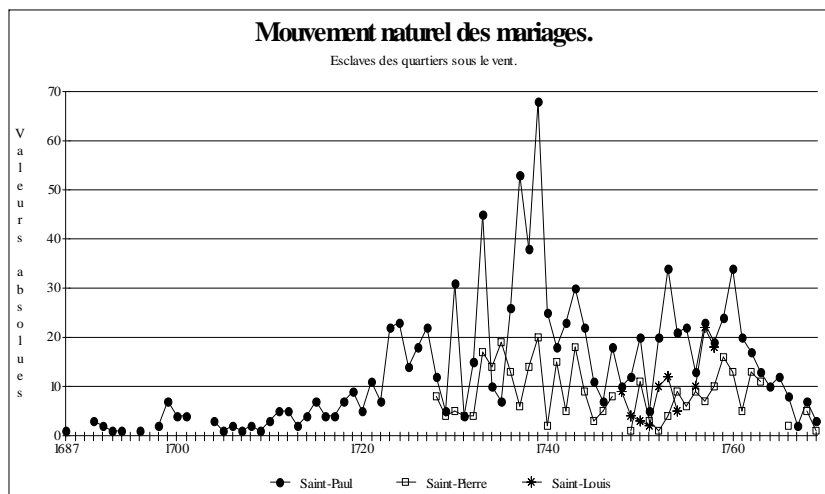


Figure 3-11 : Mouvement naturel des mariages d'esclaves relevés dans des quartiers sous le vent.



Figure 3-12 : Mouvement naturel des mariages d'esclaves relevés à Bourbon.

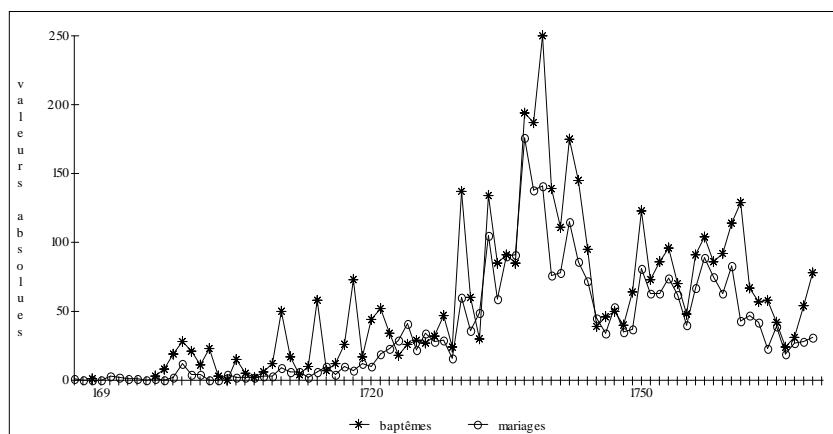


Figure 3-13 : Mouvement naturel des mariages relevés d'esclaves et baptêmes relevés d'esclaves importés à Bourbon.

La crise démographique majeure de 1729 qui s'était signalée par un minimum de naissances, s'illustre également par un minimum de mariages. Cette période de crise est suivie aussitôt d'une forte reprise des unions. Par la suite, au rythme des baptêmes d'esclaves importés (fig. 3.13) et des arrivées des vaisseaux de traite, le nombre de mariages d'esclaves augmente jusqu'en 1737-39, puis décroît comme décroît l'apport d'esclaves de traite, avec plus ou moins d'intensité, mais régulièrement, jusqu'au début de la période royale. Nonobstant la propension des maîtres à ne plus alors autant favoriser le mariage de leurs

esclaves, le mouvement naturel de ces derniers tend à suivre les fluctuations de la traite, sa courbe épouse celle des baptêmes d'esclaves importés. Ainsi, alors que la population adulte servile se constitue dans les habitations par stratifications successives, l'augmentation des naissances créoles se fait maintenant indépendamment du nombre des mariages serviles et si elle repose encore en partie sur la traite, elle résulte également de la forte croissance des naissances illégitimes.

### 3.3. : Le mouvement naturel des sépultures.

La courbe représentant les sépultures relevées d'esclaves, créoles et importés dans l'ensemble des paroisses de l'île (Annexe VI et fig. 3.14), n'est marquée que par la crise démographique de 1729, suivie par des maxima de décès en 1741 et 43 ; 1752, 1756 et 1758.

Depuis juillet 1728, à Bourbon, les autorités, pour se prémunir contre les maladies contagieuses, ont fait défense à tous : blancs et noirs, de laver leurs hardes et de se laver eux mêmes dans les bassins et les rivières de l'île<sup>79</sup>. Contre la variole que l'on nomme ici « petite vérole » ou « vérette »<sup>80</sup>, tous sont démunis. L'épidémie, frappe l'île comme un coup de tonnerre dans un ciel serein. Le premier avril 1729, le *Bourbon* jette à Saint-Paul, quelques esclaves porteurs du germe de la variole. La maladie s'installe alors, se répand et frappe plus rudement la population servile du quartier de Saint-Paul que celle des quartiers Saint-Pierre et Saint-Denis (fig. 3.15 et 16). La panique s'empare d'un coup des habitants et des esclaves. Dès le 24 avril, Dioré, lieutenant du Roi et commandant à Bourbon, informe Maurepas :

*« Cette maladie est une petite vérole mêlée de pourpre : on prétend que ce sont quelques noirs Malabars venus de l'Inde, qui l'ayent (sic) apportée, car l'on avait jamais vu pareille chose. Les habitants, qui n'estoient point accoutumés à voir mourir tant de monde, ont esté si étourdis qu'ils se sont sauvés la plus part (sic) dans les montagnes. »*<sup>81</sup>

A l'occasion de cette épreuve, la conduite du gouverneur Dumas pose problème. Sicre de Fontbrune, un contemporain de l'épidémie, dans une lettre au ministre, en date du 25 décembre 1729, se félicite de sa conduite :

*« L'île Bourbon a été à deux doigts de sa perte ; depuis le mois d'avril jusqu'en septembre, il a régné une si cruelle maladie qu'elle a emporté huit à neuf cents*

<sup>79</sup> AN, Col. F/3/208, f° 347. *Ordonnance... du 24 juillet 1728, reçue le 19 août id.*

<sup>80</sup> La vérette est la forme la plus bénigne de la maladie dite aussi « vérole volante ». Claude Wanquet. *Histoire d'une révolution...*, t. I, note 131, p. 54.

<sup>81</sup> P. Olgner. *Un grand colonial...*, p. 84. Rappelons que de tous temps, à Madagascar, la variole « a toujours inspiré tant d'horreur que le cadavre de celui qui en est victime a toujours été exclu du tombeau de famille ». Au cours de la prise de Tananarive, Andrianampoinimerina, déploya une sévérité inouïe contre ceux de ses soldats victimes de cette maladie contagieuse et qui, pour cette raison, s'étaient laissés battre par ses ennemis. Il fit une loi qui ordonnait de les enterrer vivants, « afin que le fléau ne pût s'étendre et causer des ravages au sein de son peuple ». Par la suite, écoutant l'avis de certains chefs qui lui firent voir qu'il se privait ainsi d'hommes robustes qui, une fois guéris, pourraient combattre pour lui à nouveau, « il consentit à les laisser soigner dans un endroit retiré à la campagne. C'est l'usage qui a prévalu et qui est généralement suivi ». Le R. P., S. J. Malzac. *Histoire du Royaume Houva, depuis les origines jusqu'à sa fin*. Tananarive, Imprimerie Catholique, 1930, p. 86-87.

*personnes dans le quartier de Saint-Paul et Saint-Étienne et sans la sage prudence de M. Dumas, tous les quartiers s'en seraient ressentis, mais il a empêché la communication* »<sup>82</sup>.

A sa suite, Olagnier et les historiens de Bourbon en général louent la rapidité avec laquelle Dumas sut mettre en oeuvre les moyens nécessaires pour juguler la maladie. Selon eux, dès que le Gouverneur eut reconnu son caractère contagieux, il se transporta aux quartiers de Saint-Denis et Sainte-Suzanne pour y faire établir un cordon sanitaire, afin de couper toutes communications avec les quartiers sous le vent de l'île, et des hôpitaux pour isoler les individus atteints. Ces précautions prises, ajoute Olagnier, il revint ensuite au quartier Saint-Paul, « *porter secours aux victimes dans la mesure de ses moyens, malheureusement assez limités* »<sup>83</sup>. Toutes ces sages mesures pouvaient à l'évidence être prises à partir du quartier de Saint-Paul. En réalité, le gouverneur avait abandonné à leur triste sort tous les habitants des quartiers sous le vent de l'île. D'ailleurs, alors que dans un premier temps, les Directeurs de la Compagnie s'étaient félicités d'apprendre que, grâce aux précautions prises, les quartiers de Saint-Denis et Sainte-Suzanne avaient été épargnés par l'épidémie<sup>84</sup>, dès la fin septembre 1731, la Compagnie des Indes, plus exactement informée des réalités de la catastrophe qui avait décimé la population du quartier de Saint-Paul, blâmait vigoureusement Dumas sur sa conduite :

*« Dans le temps de la fâcheuse maladie qui a fait périr à Saint-Paul plus de sept à huit cents personnes, fit-elle savoir à Bourbon, vous avez abandonné ce quartier en vous retirant à Saint-Denis dès que cette maladie a commencé de naître, votre présence y étant cependant des plus nécessaires, tant pour les ordres que vous aviez à donner pour en arrêter le cours que pour faire séquestrer ceux qui en était attaqués, et les faire conduire dans des infirmeries éloignées sans aucune communication de ceux qui étaient en santé, pourvoir à leur besoin et faire tout ce qu'un homme zélé pour le bien de la colonie devait pratiquer en pareil cas. Nous avons [eu] la peste à Marseille, Lieutenants généraux, Commandants et autres personnes de la première distinction étaient à secourir ceux qui en étaient attaqués, l'évêque de Marseille, les archidiacres, [...] vicaires, à les secourir aussi, non seulement pour le spirituel, mais encore pour le temporel, chacun s'en faisant un point d'honneur, indépendamment de celui de la religion et du secours que l'on doit donner à ses frères. Et vous, vous abandonnez le quartier de Saint-Paul dans le temps qu'il a le plus besoin de votre présence. La Compagnie ne peut que désapprouver la conduite que vous avez tenu à cet égard »*<sup>85</sup>.

<sup>82</sup> « Depuis trois ans, poursuit-il, les sauterelles dévastent tous nos plantages. La lèpre qu'on craignait a cessé par la mort de ceux qui en étaient attaqués ». D' Honoré Lacaze. *L'île Bourbon, l'île de France, Madagascar. Recherches historiques*, Paris, Parent, 1880, p. 142.

<sup>83</sup> Revenu à Saint-Paul, le Gouverneur y fit soigner les malades « par ses domestiques, leur faisant distribuer des vivres pris dans son magasin particulier, car, chacun vivant dans son domaine il n'y avait pas de commerçants qui pussent les ravitailler ». P. Olagnier. *Un grand colonial inconnu : le Gouverneur Dumas...*, p. 84.

<sup>84</sup> Correspondance. t. I, p. 118. A Paris, ce 23 décembre 1730, à Messieurs du Conseil Supérieur de l'île de Bourbon, par la « Sirène ».

<sup>85</sup> Le fait que la variole ait été introduite par des esclaves indiens n'est sans doute pas totalement étranger à ce que dans la même missive, la Compagnie « marque au Conseil qu'elle ne fera plus passer d'esclaves indiens aux îles de Bourbon et de France [...] ». ADR. C° 43. Paris, le 22 septembre 1731, A M. Dumas, à l'île Bourbon, par le vaisseau le « Duc de Chartres ».

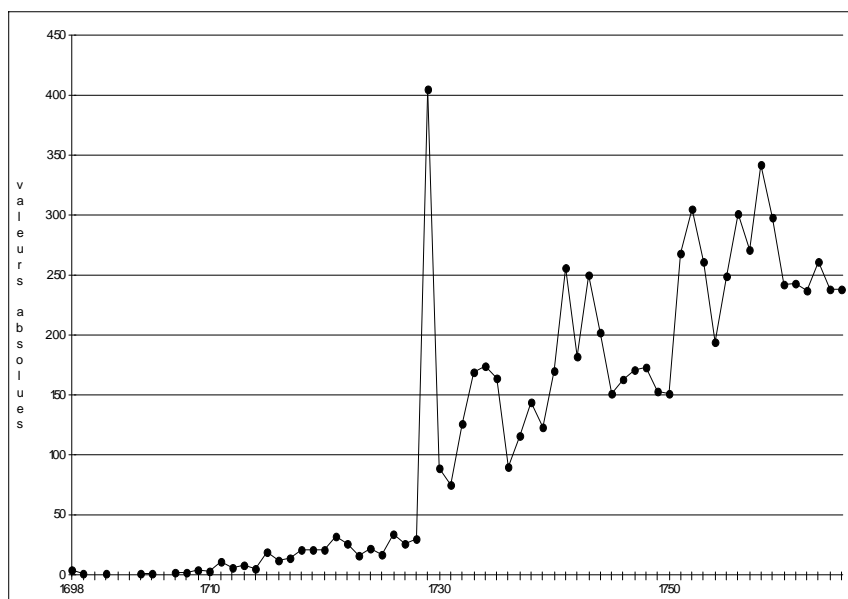


Figure 3-14 : Mouvement naturel des décès d'esclaves relevés à Bourbon.

Quartiers	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Saint-Denis			1		3	14	5		2	1	1	1	28
Saint-Paul	1			7	40	136	81	18	2	1	3		289
Saint-Louis		1		1	1	36	26	4	1			1	71

Tableau 3-2 : Mouvement naturel des décès d'esclaves en 1729, paroisses de Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Louis.

Quartiers	J	F	M	A	M	J	Jt	A	S	O	N	D	Total
Saint-Denis					1	3		1		1	1		7
Saint-Paul	1			5	20	48	30	8	2	1	2		117
Saint-Louis					5	13	11	2	1	2	1		35

Tableau 3-3 : Mouvement naturel des décès d'habitants en 1729, paroisses de Saint-Denis, Saint-Paul et Saint-Louis.



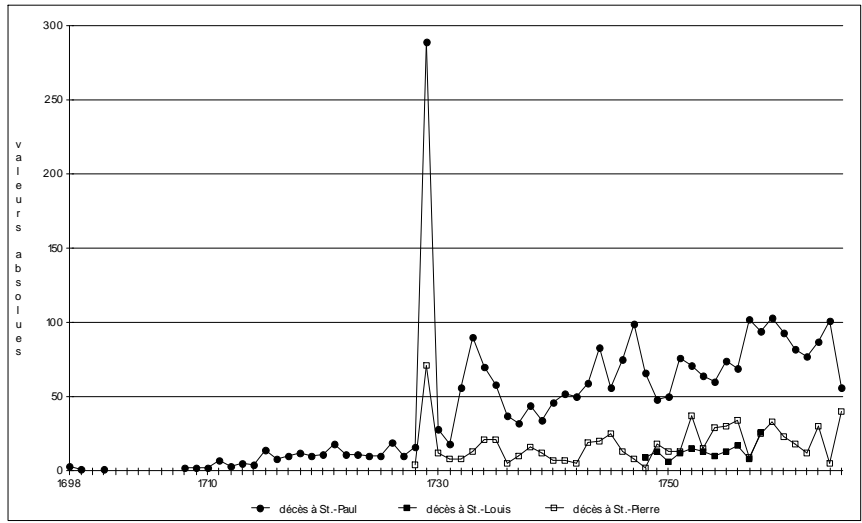


Figure 3-15 : Mouvement naturel des décès d’esclaves relevés à Bourbon dans les quartiers sous le vent.

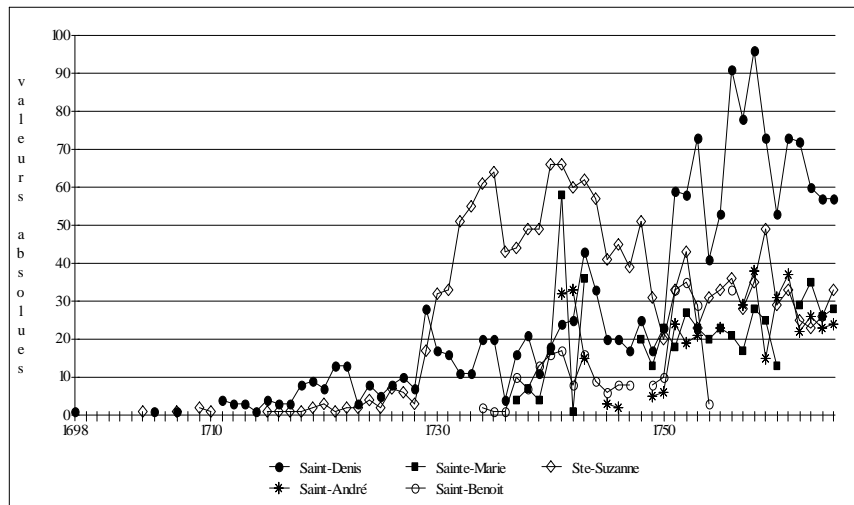


Figure 3-16 : Mouvement naturel des décès d’esclaves relevés à Bourbon dans les quartiers au vent.

A Saint-Paul, l'épidémie commence à se faire sentir dans les premiers jours d'avril. Le 14, Abot enregistre la sépulture de l'enfant d'une esclave de Edouard Robert, « *mort un moment après avoir été ondoyé* », six autres décès vont suivre au mois d'avril. C'est ensuite le chaos, la progression fulgurante des décès. En mai, Abot inhume quarante esclaves. En juin : cent trente-six. Quatre-vingt-un en juillet. Dix-huit en août. En septembre, tout s'apaise, la tempête est passée. Fin novembre, on baptise avant que de l'exécuter, Antoine, esclave du sieur Dubois, armurier. Au total, d'avril en septembre, Abot, le curé de la paroisse, a porté en terre 284 esclaves : 163 hommes, 115 femmes, parmi lesquels environ 20 % de moins de 14 ans, dont 6 % de moins d'un an, 57 % de 15 à 34 ans, le reste de 35 ans et plus, dont 2 % de 60 ans et plus<sup>86</sup>.

Saint-Denis a bien été protégée de la contagion. Ici, Criais n'enregistre aucune sépulture d'esclave en avril. Il ne note en mai que trois décès d'esclaves. Il trouve même le temps de leur administrer « *tous les sacrements* », « *le sacrement de pénitence* », « *l'extrême onction* ». L'épidémie n'affecte réellement la paroisse qu'en juin. Elle n'est pas majeure. La plupart du temps le prêtre n'est pas dépassé par les difficultés de sa tâche : il cite les maîtres de la plupart des esclaves décédés et signale l'état marital des défunes. Le premier juin, on porte en terre, huit esclaves, 6 femmes et 2 hommes, dont Michel, esclave malabar d'Augustin Panon, sept d'entre eux sont munis du sacrement de pénitence ou d'extrême onction, deux des femmes ont conservé leur nom d'origine : Raijsou (?) et Balu. Par précautions, plus que par nécessité, le 10 juin, Criais qui craint que le cimetière de la paroisse, proche de l'église, ne se révèle trop petit, procède à la bénédiction d'un nouveau cimetière : « *le long du rempart [...] du côté de la Montagne et proche du manguier* ». Le prêtre, redoute qu'avec la quantité de personnes que l'épidémie fait mourir journellement, l'odeur des cadavres qu'on ne peut « *enterrer à plus de deux pieds de profondeur, ne porte la corruption partout* ». La bénédiction du lieu se déroule en présence des sieurs Deguigné de la Cerisaie, capitaine du quartier, Grondin et d'autres habitants<sup>87</sup>. Le 14, Criais enregistre deux décès supplémentaires. Les 23, 26 et 28 juin, quatre autres esclaves meurent dont deux adolescents de 12/13 ans environ, le premier « *ondoyé au lit malade deux ou trois jours auparavant* ». En juillet, Criais délivre le saint viatique à 4 autres esclaves. Août se passe sans incidents. En septembre, Teste enterre deux jeunes esclaves de deux et dix ans, le premier « *nouvellement arrivé de Madagascar* », appartenant à Pierre Guilbert Wilman, a été « *baptisé quelques jours avant sa mort par M. de Bellecourt, aumônier de la « Sirène »* », le second appartient à

<sup>86</sup> Abot décède à Saint-Paul l'année suivante, à l'âge de 53 ans. + : 17 août 1730, ADR. GG. 15, Saint-Paul, n° 771. Voir en annexe VI, le mouvement naturel des sépultures à Saint-Paul. Contrairement à ce que note Olagnier, en ce qui concerne les esclaves, c'est en septembre comme l'écrit Fontbrune et non en novembre que l'épidémie s'achève à Bourbon. P. Olagnier. *Un grand colonial...*, p. 84. P. Eve note qu'en 1729, à Saint-Paul, « on passe [...] chez les esclaves de 16 [décès] à 289 ». Ces données sont exactes, mais la seconde concerne l'ensemble des décès de l'année. La variole qui débute en avril dans ce quartier n'emporte d'avril à septembre, que, si l'on peut dire, 284 esclaves. R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres...*, Annexe XIII, p. 29. P. Eve. *Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage*, p. 141.

<sup>87</sup> Note marginale de Criais. ADR. GG. 27, Saint-Denis, f° 41. Denis, esclave de Caillou de 24 à 25 ans environ, inhumé le 4 avril 1729, est le premier esclave à être « enseveli dans le nouveau cimetière de cette paroisse proche du rempart ». ADR. GG. 28, Saint-Denis, f° 60 r°.

Hyacinthe Martin<sup>88</sup>. En définitive, seulement 3 décès ont été enregistrés en mai, 14 en juin, au plus fort de la tourmente, 5 en juillet. En septembre ici aussi l'épidémie est jugulée. Rares sont les malades atteints par le virus qui échappent à la mort. En avril 1730 cependant, le curé de Saint-Denis, note le baptême d'un noir esclave de Patrick Droman, qu'il avait « *ondoyé pendant la maladie de la petite vérole* »<sup>89</sup>.

Dumas ayant négligé de le protéger de la contagion, le quartier de Saint-Louis et Saint-Pierre est plus sévèrement touché par la maladie que celui de Saint-Denis. Dès le début du XVIII<sup>e</sup> siècle, la population de Saint-Paul avait commencé son mouvement vers le sud. Dès 1720, de nombreux habitants de Saint-Paul s'étaient établis à l'Étang du Gol. En novembre 1722, pour obtenir une nouvelle concession, Gilles Fontaine rétrocédait à la Compagnie, comme l'avaient fait les Hoarau-Payet, l'habitation qu'il avait à Saint-Paul. En 1727, d'autres habitants colonisaient le « *Pays des Vivres* » ou quartier Saint-Étienne, jusqu'à la Ravine Vincendo au moins<sup>90</sup>. Le 15 avril 1728, en remettant à Carré le registre « *pour la paroisse Saint-Louis du quartier Saint Etienne* », Dumas signait l'acte de naissance de la paroisse de Saint-Louis. Pour toutes ces raisons, lorsqu'en mai l'épidémie commença ses ravages à Saint-Paul, la plupart des habitants de ce quartier qui avaient des parents dans celui de Saint-Louis, cherchèrent naturellement refuge chez ces derniers. Ainsi Marguerite Launay, épouse de Gilles Dennemont, décède le 24 avril à Saint-Paul, son époux le 30 mai suivant à Saint-Pierre. Laurent Payet meurt le 28 mai à Saint-Paul, son épouse Marie Hoareau est inhumée le 26 octobre à Saint-Pierre. Même réflexe chez les esclaves, dont certains, nous l'avons vu, ont l'habitude de rendre visite à leurs camarades de Saint-Gilles et l'Hermitage, ils s'enfuient dans les hauts de Saint-Paul et Saint-Gilles aux premiers signes de l'épidémie<sup>91</sup>.

<sup>88</sup> ADR. GG. 27, Saint-Denis, f<sup>o</sup> 40 r<sup>o</sup> à 44 r<sup>o</sup>. Le registre de sépultures de la paroisse de Saint Denis, en ce qui concerne les esclaves, contredit P. Eve lorsqu'il écrit : « de mai à octobre, la maladie sévit d'abord à Saint-Denis, lieu de débarquement des individus infestés, avant de se développer à Saint-Paul et au quartier de la Rivière Saint-Etienne ». P. Eve. *Naitre et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage*, p. 141.

<sup>89</sup> b : 8 avril 1730, ADR. GG. 4, Saint-Denis, f<sup>o</sup> 161.

<sup>90</sup> François Boucher déclare en 1709 « une place et case à Saint-Gilles, où il demeure ». D'autres habitants possèdent des habitations : Jacques Lauret, père, à Petite-Anse ; Anne Case, veuve Launay, au Boucan du Canot ; Gilles Dennemont, Jacques Auber, Athanaze Touchard, à Saint-Gilles les Bains ; Gilles Dennemont, Jacques Auber, à la Montagne Saint-Gilles ; Pierre Parny, Jacques Béda, à l'Hermitage ; Jacques Léger, aux Trois-Bassins ; Gilles Dennemont, Jacques Auber, aux Colimaçons bas et hauts ; Pierre Hibon, au Boucan-de-la-Leu. CAOM. Etat-civil, Bourbon, 1678-1719, G.1-477. *Recensements de 1708 et 1709*. Le 5 mars 1719, une concession est accordée à Antoine Desforgues-Boucher près de l'étang du Gol, où d'après Jules Hermann, dès 1720, Mathurin le Tallec commande un poste de trente esclaves armés, en guise de corps de garde. On se rapportera à cet auteur et aux expéditions d'actes de concessions conservées aux ADR. pour étudier cette forte avancée vers le Sud de la population de Saint-Paul, de 1719 à 1725, mais surtout en 1727, où, déjà, la Rivière Saint-Etienne est franchie et quelques habitants s'installent à la Ravine des Cafres, Manapany, la Ravine des Grègues, la Rivière des Remparts, Langevin et la Ravine Vincendo. Jules Hermann. *Fondation du quartier Saint-Pierre*, Delagrave, Paris, pp. 339 à 341 (ou réimpression dans : Jules Hermann. *La fondation du quartier de Saint-Pierre et Autres textes*, Edition du Tramail, Recherches Universitaires Réunionnaises, Saint-Denis de La Réunion, 1990, p. 73-138). ADR. C<sup>o</sup> 1976 à 1986 ; 1992 à 1999, et Delabarre de Nanteuil. *Législation de l'île de La Réunion*, 6 vol., 1861-1863, vol. 1, « concessions », p. 527. Ce dernier cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux de Bourbon au temps de la Compagnie des Indes*. Documents et recherches 9, Fondation pour la Recherche et le Développement dans l'océan Indien, Saint-Denis de La Réunion, 1983, p. 69 à 71.

<sup>91</sup> ADR. GG. 15, Saint-Paul, GG. 1-1, Saint-Pierre. Si, à cette époque, comme le soutient Hermann « Saint-Paul fut [...] profondément partagé d'opinion. Même au sein des familles, la division implacable, haineuse,

La courbe du mouvement naturel des décès illustre la crise démographique. Les registres paroissiaux témoignent de l'incurie des autorités. Durant tout le mois d'avril, aucune précaution n'est prise pour limiter la contagion : parrains et marraines continuent à signer les actes de baptêmes et de sépultures : Joseph Choppy Desgranges, Henriette Héros, Daniel et Barbe Payet, Jean-Baptiste Bénard, Joseph et Antoine Lauret, Etienne et Radegonde Cadet. Le 12 mai, la mort rôde dans la paroisse. Carré se rend aux Avirons, au chevet de François Dennemont, pour le marier à Marie Bellon, sa jeune cousine, et accessoirement lui permettre de reconnaître l'enfant de la dite, alors âgé de un an et demi. Il trouve le futur époux dangereusement malade. En vérité, le marié agonise sous les yeux de ses témoins : Julien Baret, le chirurgien du quartier Saint-Louis, Mathieu Nativel, Julien Lépinay et Gilles Dennemont. Il meurt cinq heures après la célébration de ses noces, non sans avoir été confessé par Carré et avoir reçu, les jours précédents, les sacrements d'extrême onction et du Saint Viatique. Il est inhumé, le lendemain, en présence de Pierre Auber, Charié, Mathieu Nativel et Jacques Noël, dans le cimetière de la paroisse de Saint-Louis à la Ravine Sèche<sup>92</sup>.

Les circonstances de cet étrange mariage, n'ont pas ouvert les yeux des habitants du quartier. Le 23 mai encore, on célèbre, dans les formes habituelles, le baptême de Jean-Baptiste Payet, fils de Daniel et de Louise Fontaine, dont Jean-Baptiste Bénard et Marie-Anne Payet sont les parrain et marraine. Le 14 mai, comme si de rien n'était, Julien Baret, le chirurgien du quartier, signe, comme parrain, au baptême de Joseph Choppy Desgranges, fils de Joseph Choppy et de Marie Anne Payet. Alors que les 28, 29 et 30 mai disparaissent successivement : Gilles Dennemont et Brigitte Dennemont, femme de Girard, Germain Payet père et Gilles Dennemont père, le 30, Baret parraine encore Henriette, fille de Joseph et Marie Bloqueman, qui décédera le 3 août suivant. En juin, le premier, disparaissent Joseph, Jacques et Gilles Fontaine, Laurent Hoareau ; le trois, c'est au tour de Laurent Bellon ; le cinq on enterre Julien Lépinay et Louise Dennemont ; le six : Michel Caron et Louise Folio ; deux jours après disparaissent Louise et Mathieu Nativel. Début juin, Dumesnil enterre trois de ses esclaves. La mort frappe partout à la fois : aux Avirons, à l'Étang du Gol, à la Rivière Saint-Etienne, à la Rivière d'Abord. La paroisse

---

existait [...], la moitié de la ville ne saluait pas l'autre [...] », l'adversité éprouvée en commun, fit taire les haines intestines les plus recuites. Jules Hermann. *La fondation du quartier de Saint-Pierre et Autres textes...*, note 1, p. 99, 100.

Sur les déplacements des esclaves hors des habitations, voir : Livre III. R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes, 1665-1767*. La contestation noire.

<sup>92</sup> L'original de l'acte figure dans le registre paroissial. Pourvu de la dispense de consanguinité accordée par Criais, prêtre vicaire de Monseigneur l'Archevêque de Paris, Carré administre le sacrement du mariage aux deux cousins, du fait de Gilles et Suzanne Dennemont, frère et soeur, père de l'époux et mère de l'épouse. ADR. GG. 1-1, Saint-Pierre. Quatre mois plus tard Marie Dennemont introduit auprès du Conseil Supérieur de l'île une requête pour que son fils, François Dennemont, âgé de un an et demi, soit reconnu pour légitime. Or comme l'acte de mariage en fait foi, cet enfant est légitimement reconnu par son défunt père. En réalité la jeune veuve cherche à ce que soit reconnue la nullité de ce premier mariage, ce que les Conseillers lui accordent, le 19 septembre 1729, au motif que : « le mariage n'ayant été célébré que cinq heures avant la mort du susdit François Dennemont, il est dans le cas de ceux appelés in extremis et déclaré nul quant au civil par les ordonnances auxquelles ils se tiennent [...] ». ADR. C° 2517, f° 97. *Requête de Marie Bellon, veuve... 19 septembre 1729*. Le 27 mai de l'année suivante, Marie épouse Etienne Cadet. ADR. GG. 1-1, Saint-Pierre.

(tableau 3.3) perd en mai cinq de ses habitants, treize en juin, onze en juillet, deux en août et un seul en septembre.

Comme son confrère de Saint-Paul, Olivier Hyacinthe Carré, curé de Saint-Louis, se dévoue entièrement aux malades et aux mourants. Cependant, en raison de l'éloignement des quartiers, et parce qu'il se trouve continuellement occupé à son ministère, Carré ne peut assister à la sépulture chrétienne accordée à chacun des morts que l'on enterre au plus près des habitations, dans les cimetières de l'Etang-Salé, de l'Etang du Gol, de la Rivière Saint-Etienne, de part et d'autre de la Rivière d'Abord. Le danger passé, le prêtre dresse alors, le 15 septembre, sur les déclarations des particuliers, un acte collectif de décès où blancs et noirs se côtoient<sup>93</sup> et dont on trouvera ci dessous la transcription<sup>94</sup>.

*f° 7 r° « Sépultures des morts du mois de mai du temps de la Verette (sic) ».]*

« L'an mil sept cent vingt-neuf, les jours et mois cy-dessous] datés, je soussigné curé de la paroisse de Saint-Louis dans l'île Bourbon,] certifie que, durant la maladie contagieuse qui a régné, sont décédés] après avoir reçu les sacrements de l'Eglise, suivant le rapport qui m'a] été fait, savoir : dans le mois de mai, le vingt-huit, Gilles Dennemont fils,] Brigitte Dennemont dame Girard ; le vingt-neuf : Germain Payet père ; le trente] Gilles Dennemont père.] Dans le mois de juin, le premier : Joseph Fontaine, Jacques Fontaine,] Gilles Fontaine, Laurent Hoareau ; le troisième : Laurent Belon (sic) ; le quatrième :] Rosette, esclave du Sieur Dumesnil ; le cinquième : deux noirs (sic) au Sr. Dumesnil,] un enfant]

esclave à Gilles Dennemont, Julien Lépinay, Louise Dennemont ».]

*f° 7 v° « morts du mois de juin ».]*

« Le sixième juin : Michel Caron, Dame Louise Folio, Frou] esclave de Laurent Payet, Marie esclave de Daniel Payet,] Daniel Payet ; le huitième : Grégoire, Joachim, esclaves du Sieur] Gilles Dennemont, Dame Louise Nativel, femme de Gilles Dennemont, Mathieu] Nativel, la nommée Pélagie, esclave de Gilles Dennemont, un enfant ondoyé,] fils de Marthe, esclave de Gilles Dennemont, Marguerite esclave de Louis Cadet,] Mathieu esclave du sieur Toullec (sic) ; le dixième : Michel esclave au sieur Pierre] Auber, Agathe] esclave de Louis Cadet, Henry Fonton, esclave de Gilles Dennemont ; l'onzième :] Michel, esclave] de Gilles Dennemont, Pierre, esclave du sieur Toullec (sic), Etienne, esclave de Daniel] Payet ;]

<sup>93</sup> Cette liste collective des décès survenus « durant la maladie contagieuse », rédigée par le curé de la paroisse de Saint-Louis, figure entre un acte de baptême, du 21 septembre, d'un esclave de Etienne Cadet, et un acte de sépulture, du 19 octobre, de Suzanne, esclave de 8 ans environ, esclave de Gilles Dennemont. ADR. GG. 1-1, Saint-Pierre, BMS. Le texte transcrit intégralement dans l'ouvrage de P. Eve, souffre de très nombreuses coquilles, un passage manque (fin ligne 4, et ligne 5) « Mathieu Nativel, la nommée Pélagie, esclave de Gilles Dennemont » ; le décès de Marie Fernande Cazanove (+ : 20 juin 1729) est remplacé par celui, imaginaire, de « Marie Fernand Casa noire enfant » ; « Sioye esclave de Desforges » dont le décès est noté ensuite, se nomme en réalité Crape ou Grape, etc. ... P. Eve. *Naître et mourir à l'île Bourbon à l'époque de l'esclavage*, p. 142 à 144.

<sup>94</sup> La disposition du texte a été respectée. Les crochets ] sont de la rédaction, ils marquent les fins de ligne. Les folios et les notes marginales sont en italiques. Les majuscules des noms et prénoms ont été rétablies, comme ont été développées les abréviations. L'orthographe moderne a été préférée. La ponctuation est de la rédaction.

le douzième : Jacques, esclave de Madame Cadet ; le seizième : Cambour (Tambour ?), esclave de Madame Nativel,]

François, esclave de Laurent Payet ; Le dix-septième, Michel, esclave de Laurent Payet,]

un noir au sieur Dumesnil ; le dix-huitième : Louis Vel dit Massicor, Marguerite, esclave]

de Mathieu Nativel, Cotte, esclave du sieur Auber ; le vingt-troisième : Jacques Noël ;]

le vingt-quatrième : un enfant ondoyé, fils de Catherine, esclave d'Etienne Hoareau ;]

Le vingt-cinquième : Joseph, esclave de Germain Payet, le Sieur Pierre Auber,]

Jean-Baptiste Payet enfant ; le vingt-septième : Marguerite, esclave d'Etienne Cadet,]

Julien, esclave de Pierre Mussard ; le vingt-huit : Dame Elisabeth Payet, femme de]

Jean-Baptiste Bénard, un esclave à Gilles Dennemont, un enfant esclave de Madame Cadet ;]

le vingt-neuf : Thérèse Fleury, esclave de Madame Cadet, Dame Marie Bloqueman,]

femme de Joseph Lauret, Jan, esclave du sieur Desforges ; le trentième : Françoise]

Lauret, femme de Gilles Fontaine, Pierre esclave de Jean-Baptiste Bénard, un esclave au]

sieur Girard, un esclave d'Etienne Hoareau père ».]

« *morts du mois de juillet* ».]

« Dans le mois de juillet, le premier : Jacques Hoareau, Antoine, esclave de Pierre]

Mussard, Monique, esclave du sieur Toullec (sic) ; le second : Caëtan [Gaëtan] au sieur Toullec ; le troisième :]

Brigitte Payet, fille de Laurent Payet ; le quatrième : Jérôme et Sirand [Siraud ?], esclaves du ]

Sieur Desforges, Antoine, esclave de Madame Cadet, Dominique, esclave d'Etienne Cadet, Barbe]

esclave du Sieur Pierre Auber ; le cinquième : Dame Marie Payet, femme d'Etienne]

Cadet ; le sixième : François Hoareau, Françoise, esclave de Pierre Auber ;]

le septième : Martial Fontaine enfant, un esclave d'Antoine Payet ; le]

huitième : Gaspard, esclave de Gilles Dennemont, Dominique au sieur Auber, Gaspard]

au Sieur Toullec ; le neuvième : Simon, esclave de Pierre Caron ; le dixième :]

Etiennette, esclave de Pierre Mussard ; l'onzième : Brigitte Payet, fille de Germain]

Payet, Martin, esclave du Sieur Dumas ; le douzième : Lambaranne [Lambasanne], esclave d'Etienne]

Cadet, Pierre Caron ; le quatorzième : Jérôme, esclave d'Etienne Hoareau ; le]

dix-septième : Fernand au Sieur Dumas, une petite esclave au Sieur Dumesnil, Cotte, esclave]

d'Alexis Lauret ; le vingtième : Marie Fernand[e] Cazanove enfant, Crape [Grape ?], esclave]

du Sieur Desforges ; le vingt-cinq : Marie Lauret enfant ; le vingt-sixième : Jacques]

Lauret enfant, Henry, esclave du Sieur Desforges ; le vingt-neuf : Basile, esclave de]

Laurent Payet ; le trentième : Caparouf au sieur Desforges ; le Trentième-et-unième (sic) :]

Marie Dennemont, femme de Mathieu Nativel, Marie-Anne, esclave de Joseph Lauret ».]

« *morts du mois d'août* ».]

« Dans le mois d'août, le troisième : Henriette Lauret enfant, Cotte, esclave d'Antoine]

Belon (sic) ; le cinquième : Thomas, enfant esclave du Sieur Desforges, Catherine, esclave]

d'Etienne Hoareau ; le quatrième : Dame Agathe Hoareau, femme de Pierre]

Mussard ; le dixième : Marguerite, esclave de Joseph Lauret ».]  
 « morts du mois de septembre ».]  
 « Dans le mois de septembre, le second : Mathieu Nativel enfant ; le sixième : Henry, enfant esclave d'Etienne Cadet ».]  
 « Je soussigné, curé de la paroisse Saint-Louis, certifie que les corps des susdits morts] ont été enterrés aux cimetières de l'Etang-Salé; de l'Etang du Golfe (sic) à la rivière] Saint-Etienne de part et d'autre de la rivière d'Abord, chacun selon la proximité] de leurs demeures, auxquels enterrements je n'ai pu assister, tant à cause] de l'éloignement des quartiers, que parce que j'ai été continuellement occupé] à administrer les sacrements aux moribonds. C'est pourquoi je n'ai pu les] rapporter dans les formes ordinaires. En foi de quoi j'ai signé, le quinzisième [de]] septembre de l'an mil sept cent vingt-neuf ».]  
 « Olivier Hyacinthe Carré, prêtre missionnaire ».]

En octobre et novembre, avec les décès de Marie Hoareau, veuve Laurent Payet, de Etienne Hoareau, et Joseph Choppy Desgranges, né le 13 mai 1729, on enregistre les dernières victimes blanches de l'épidémie. La crise passée, les propriétaires reprennent en main leurs esclaves dans les habitations : ceux de Gilles Dennemont sont tous réunis pour participer au convoi mortuaire de leur jeune camarade Suzanne, âgée de 8 ans. On célèbre à nouveau les baptêmes et mariages d'esclaves. Le 8 novembre, Carré célèbre le mariage de Athanaze et Agathe, tous deux veufs et esclaves de Pierre Dennemont, lesquels, pour l'occasion, ont obtenu une dispense de l'affinité au second degré. Le 20 novembre, Carré procède à la bénédiction du cimetière de l'Etang-Salé, situé au-dessus de la Ravine Sèche.

Au quartier de Saint-Paul, d'avril à septembre, quatre-vingts propriétaires ont perdu au moins 240 esclaves. Au quartier de Saint-Louis, d'avril à septembre 1729 (tableau 3.4), vingt-trois propriétaires ont perdu 69 esclaves.

Les 289 esclaves décédés en 1729 à Saint-Paul, représentent 71,35 % des 405 sépultures de la décennie 1720-1729. Les 28 noirs décédés à Saint-Denis, cette même année, représentent 27,45% des 102 sépultures relevées durant la même période. Les 71 esclaves décédés au quartier Saint-Louis, représentent près de 95 % des 75 décès enregistrés depuis le 6 mai 1728 dans cette paroisse<sup>95</sup>. Cette épreuve marquera pour longtemps l'inconscient collectif bourbonnais et les mémorialistes et administrateurs de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, soulignent la véritable terreur qu'éprouvent les Créoles face à la menace de la variole<sup>96</sup>.

<sup>95</sup> Rappelons que les actes de B. M. S., concernant blancs, esclaves et libres, antérieurs au 6 mai 1728, figurent pour Saint-Louis dans les registres paroissiaux de Saint-Paul. Les registres paroissiaux de Saint-Louis, contenant les actes B. M. S., concernant les mêmes, sont commun à ceux de Saint-Pierre du 6 mai 1728 au 25 mai 1734, parce qu'un seul prêtre dessert alors ces deux paroisses.

<sup>96</sup> « Mémorialistes et administrateurs, note Claude Wanquet, soulignent fréquemment la véritable terreur qu'éprouve le créole, pourtant naturellement brave, devant la menace de la variole ou petite vérole. L'auteur du mémoire sur l'Isle de Bourbon de 1785 laisse entendre que cette crainte est justifiée car les habitants sont très vulnérables à ce fléau. C'est lui qui a décimé le régiment des Volontaires à son arrivée en Inde : sur près de 200 hommes, il y en eut 42 de tués, mais 17 seulement sont revenus ; les autres ont été victimes de la maladie, « crevant comme mouches » dans les hôpitaux ». AN. Col. C/3/20. Cf. Wanquet. *Histoire d'une Révolution...*, t. I, note 130, p. 54. Vers août 1729, Saint-Martin, fait savoir que la variole, « cette peste », avait frappé au Port Bourbon de l'île de France, « un blanc et cinq noirs ou négresses », dont un était mort en très peu de temps. Heureusement, concluait-il, qu'elle s'en est tenu là ». ADR. C° 307. *Saint-Martin. Au Port-Louis de l'île de France [août 1729 ?]*.

Propriétaires Saint-Louis	Décès en 1729		Esclaves		
	Epoux	Epouse	rct. 1725	décès en 1729	rct. 1730
Aubert Pierre (x : Folio Françoise)	25 juin		34	5	40
Bellon Antoine (x : Fontaine Marie-Anne)			-	1	2
Bénard Jean-Baptiste (x : Payet Elisabeth)		28 juin	-	1	1
Cadet Etienne (x : Payet Marie)		5 juillet	4	5	0
Cadet Louis (x : Rivière Radegonde)			9	2	11
Cadet madame (Nativel Louise)			22	4	14
Caron Pierre (x : Fontaine Marie-Anne)				1	4
Dennemont Gilles (x : Launay Marguerite)	30 mai	24 avril	50	9	
Desforges (Boucher Desforges)			-	7	49
Dumas			-	2	
Dumesnil Feydeau			-	6	17
Duronguet Le Toullec			22	5	19
Girard André (x : Dennemont Brigitte)		28 mai	-	1	16
Hoareau Etienne (fils) (x : Payet Barbe)	28 oct <sup>bre</sup>		12	3	17
Lauret Alexis (x : Bellon Brigitte)			-	1	10
Lauret Joseph (x : Bloqueman Marie)		29 juin	4	2	6
Mussard Pierre (x : Hoareau Agathe)		4 juillet	4	3	7
Nativel madame (Thérèse Solo veuve Nativel Pierre)			6	1	2
Nativel Mathieu (x : Dennemont Marie)	8 juin	31 juillet	6	1	18
Payet Antoine fils (x : Lautret Sabine)			8	1	21
Payet Daniel (xb : Fontaine Louise)	6 juin	30/1/1730	13	2	10
Payet Germain fils (x : Chaman Marie-Anne)			-	1	2
Payet Laurent (x : Hoareau Marie)	28 mai	26 oct <sup>bre</sup>	14	5	20
total				69	

Tableau 3-4 : Les habitants du quartier Saint-Louis ayant perdu des esclaves d'avril à septembre 1729.

Les conséquences de l'épidémie sur la main d'œuvre servile, sont atténuées l'année même et l'année suivante par l'introduction massive sur le marché de Bourbon, d'au moins 1 697 esclaves des traites de la *Méduse*, ainsi que l'affirme la Compagnie, auxquels s'ajoutaient les 348 noirs malgaches déposés le 27 octobre par la *Sirène*<sup>97</sup>.

<sup>97</sup> Parmi les esclaves traités par la *Méduse*, il faut compter : 318 Malgaches traités à Massali et déposés le 20 décembre 1729 ; 430 Malgaches de la traite à Antongil, déposés le 26 avril de l'année suivante ; 31 captifs du Sénégal, chargés à Gorée par la *Vierge de Grâce* et débarqués par la *Méduse*, le 18 septembre 1730 ; 240 Malgaches de la dernière traite, déposés le 7 octobre. Voir R. Bousquet. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon (La Réunion), au temps de la Compagnie des Indes, 1665-1767*. Livre I, chapitre 1, tableau 1.2. En réponse au Mémoire des Députés de l'île Bourbon, qui se plaignaient de la pénurie de vivres consécutive à l'invasion de criquets qui depuis trois ans se multipliaient surtout dans le quartier de Saint-Paul, et du manque de main d'œuvre consécutif à la maladie épidémique qui avait fait périr une partie des habitants de leur île, la Compagnie rappelait en 1731, qu'aussitôt prise la mesure du drame, elle avait armé la *Méduse* pour y porter



L'augmentation des décès d'esclaves, en dehors de ceux consécutifs à la maladie, aux accidents, aux mauvais traitements, à la malnutrition, est la conséquence des nouvelles traites. Ceux que l'on enregistre de 1732 à 1734 dans les quartiers sous le vent (fig. 3.15) proviennent particulièrement de la traite de la *Diane* et dans une moindre mesure de celle de la *Légère*. De la même manière, les décès que l'on enregistre, de 1732 à 1734, à Saint-Paul, chez les européens, sont majoritairement ceux de soldats invalides, ouvriers et surtout matelots de la *Diane*, de l'*Atalante*, du *Héron*, de la *Sirène*, de la *Légère*, du *Cavalier*, de l'*Amphitrite*, de la *Vierge de Grâce*, et représentent 63 à 73% environ des décès de la paroisse<sup>98</sup>. Le 6 décembre 1732, la *Diane* débarque à la vente 220 esclaves en très mauvais état, issus de sa traite de Massali. A Saint-Paul, ce même mois, on enregistre 44,64 % des 56 sépultures de l'année. On procède à l'inhumation des premiers esclaves, dès avant le débarquement de leurs camarades : les premières sépultures sont datées du 3 décembre. La mort va frapper ces malheureux jusqu'au dix mai de l'année suivante<sup>99</sup>. Le 12 janvier 1733, à l'issue de près d'un an de navigation, la *Légère* dépose à Bourbon une quarantaine de malgaches traités à Massali l'année précédente. Cinq d'entre eux, au moins, dont deux femmes et deux enfants décèdent dans le mois qui suit leur arrivée<sup>100</sup>. La même année on enregistre le décès d'un Malgache, « grand noir venu par le « Saint-Paul » », d'une « négresse âgée » et d'un « petit noir » de un an, de la traite du *Triton*, décédés chez Dumas<sup>101</sup>. Dans les années 1741-1742, une épidémie de rougeole, afflige

---

une partie des esclaves que le vaisseau devait traiter à Juda, et par la suite faire, par trois fois successives, la traite à Madagascar. Du 10 août 1729 au 19 octobre de l'année suivante, ce bâtiment avait déposé dans l'île 1 697 esclaves et 115 613 livres de riz ainsi que plusieurs barils de salaisons, dans le même temps que l'*Indien*, vaisseau de l'Inde, déposait à Bourbon 62 000 livres de riz et 43 barriques de salaisons. R. T. t. I, p. 159. *Mémoire des députés de l'île Bourbon, avec réponse en apostille de la Compagnie des Indes, du 12 septembre 1731*. En octobre de la même année, Pondichéry envoyait à Bourbon : « Nous avons appris avec bien du plaisir que la maladie contagieuse avait cessé aux quartiers de Saint-Paul et de l'Etang-Salé en septembre, et que les Européens en avaient été exempts. Dieu veuille préserver votre île d'un pareil malheur ! ». « Le succès des traites de la *Syrenne* ne nous a point moins causé de satisfaction. Les noirs [348] qu'elles nous ont procurés remplaceront partie de ceux que la maladie a fait mourir ». ADR. C° 599. *Messieurs du Conseil de l'île Bourbon, [Pondichéry, fin 1730]. Par le « Saint-Pierre »*. Repris in : Correspondance. t. VII, p. 196, 197.

<sup>98</sup> 1732 : 27 décès dont 17 de matelots, soldats, invalides, ouvriers. 1733 : 56 décès dont 41 de matelots, soldats, invalides, ouvriers, parmi lesquels celui du chirurgien de la *Diane*, Pierre Duclos : + : 13 février 1733 (n° 905). 1734 : 37 décès dont 30 de matelots, soldats, invalides, ouvriers, dont l'enseigne d'honneur de la *Vierge de Grâce* (n° 1072). ADR. GG. 15, Saint-Paul.

<sup>99</sup> On relève 25 sépultures d'esclaves en décembre 1732. Les premiers décès de deux esclaves de la traite de la *Diane*, inhumés le 3 décembre 1732, sont en ADR. GG. 15, Saint-Paul, n° 860. Le premier est un enfant de un mois, ondoyé par Desbeurs, et « baptisé par l'aumônier » de ce vaisseau, le second est âgé de 18 ans. Il a été ondoyé à terre par Antoine, esclave de la Compagnie. Suivent, provenant de la même traite, le 10 du même mois, les décès de « cinq grands esclaves malgaches et une grande négresse », inhumés après avoir été ondoyés ; le 14, le décès de deux esclaves ; du 16 au 25, celui de 11 autres esclaves, dont celui de Gabriel, cuisinier malabar sur le vaisseau. L'année suivante, du 6 au 17 janvier, on inhume encore trois « grands noirs » et une « grande négresse » de cette traite, et le 3 février un autre noir. ADR. GG. 15, Saint-Paul, pour 1732 : n° 860, 861, 864 - 874, 876, 877 ; pour 1733 : n° 883, 884, 886, 889, 902, 956.

<sup>100</sup> ADR. GG. 15, Saint-Paul, n° 890, 891 à 893 ; n° 907.

<sup>101</sup> Le *Triton*, 500 tonneaux, capitaine Frénerly, armé pour la Chine (Canton), est parti de Saint-Malo le 23 décembre 1732. A. Lougnon. *Le mouvement maritime...*, note p. 11, p. 85.

Le *Saint-Paul*, nouveau nom du *Saint-Jean-l'Evangeliste*, interlope portugais, armé pour Madagascar où il devait traiter des captifs pour le Brésil et l'île de France. Confisqué à Bourbon le 27 mai 1732 où il est rebaptisé, pour être affecté à la marine des îles sous le commandement de François Bary. *Ibidem*, p. 113.

l'île : « la maladie épidémique a moissonné bonne partie de nos meilleurs noirs, fait savoir le Conseil Supérieur de Bourbon à celui de l'île de France. Il y a peu d'habitants qui ne se soit ressenti de ce fléau ». On manque totalement de noirs sur les travaux de la Compagnie. La maladie a été introduite dans l'île par la suivante de Mademoiselle Silvaigre débarquée avec sa maîtresse du *Duc d'Orléans*, une « négresse » qui fut la première atteinte par le mal devenu par la suite universel<sup>102</sup>. En 1744, le clocher de mortalité enregistré à Saint-Paul, provient certainement des conséquences du débarquement par *le Saint-Pierre*, des 20 esclaves embarqués en fraude à Pondichéry ou à l'île de France<sup>103</sup>. En 1751, on note la sépulture des plusieurs noirs issus de la traite de la *Princesse Amélie*<sup>104</sup>.

Période	Décès relevés	Naissances relevées	Taux de mortalité en p. 1000	Mariages	Baptêmes de noirs importés.
1700-1709	11	107	119	24	98
1710-1719	120	323	429	72	274
1720-1729	629	761	954	251	333
1730-1739	1 270	1822	804	945	1 253
1740-1749	1 871	3583	602	631	904
1750-1759	2 640	3498	871	677	869
1760-1769	2 805	3707	873	382	654
total	9 346	13 801	781	2 982	4 385

Note : Taux de mortalité après double correction (1,03 et 1,12) des décès relevés.

Tableau 3-5 : Population servile de Bourbon, nombre de naissances, mariages, décès et baptêmes d'esclaves importés, relevés par décennies.

La maladie rôde à nouveau, sans doute, à Saint-Benoît en 1743, où Desbeurs procède à quelques sépultures sur le terrain de Jean-Baptiste Robert pour éviter la contagion<sup>105</sup>. Selon Davelu, « la petite verette » règne, en 1744, à

<sup>102</sup> « Il plaît à Messieurs de la faculté de la [cette maladie] désigner sous le titre de rougeole, mais par les suites fâcheuses qu'elle entraîne, nous sommes persuadés qu'elle est alliée de près à quelque branche de la peste [...] Il n'y a presque point de créoles qui n'aient essuyé cette maladie [...] Deux créoles du quartier Saint-Paul ayant été à bord [du *Duc d'Orléans*] en sont revenus avec la maladie, dont ils ont été à toute extrémité ». Et les conseillers de Bourbon de souhaiter « avec ardeur que le voyage du *Jupiter* à Goa soit heureux ainsi que celui de *l'Aigle* et de la *Parfaite* à Massaly, et qu'ils en rapportent bon nombre d'esclaves ». R. T. t. VIII, p. 47, 48. *A Saint-Denis...*, 20 novembre 1741. *A Messieurs du Conseil Supérieur de l'île de France, par la « Renommée »*. « La maladie épidémique, qui nous a si longtemps affligés, n'est pas encore totalement éteinte, il y a encore de la petite vérole, font savoir les Conseillers, en septembre de l'année suivante, nous espérons cependant que ce fléau est à son dernier (sic) période ». Ibidem. p. 74-76. *A Saint-Denis...*, ce 19 septembre 1742. *A Messieurs du Conseil Supérieur de l'île de France, par « l'Aimable »*.

<sup>103</sup> En 1744, Monet et Denoyelle procèdent, le 24 mai, à l'inhumation de Mahonapela, esclave cafre de 25 ans environ, « venu du vaisseau le *Saint-Pierre* ». ADR. GG. 16, Saint-Paul, n° 1617.

<sup>104</sup> Sépulture de trois esclaves cafres de la traite de ce vaisseau, dont un enfant de 3 mois. ADR. GG. 16, Saint-Paul, n° 2182 - 2184.

<sup>105</sup> Sépulture : 13 septembre 1743, de Joseph Boyer (o : 21 septembre 1709, à Sainte-Suzanne, fils de Jean et de Louise Damour. Ricq. p. 266), de Marcelline et Denis, esclaves de Jean-Baptiste Robert et de Pierre-Benoît, deux ans, (o : 9 novembre 1740) fils de Pierre [Naze] et Dauphine Robert. ADR. C° 815. Saint-Benoît. Ces décès d'esclaves contrarient gravement les projets des propriétaires : Le 19 février 1743 d'Héguerty vend à Roudic un terrain à la Rivière des Roches avec ses esclaves, trente-cinq hommes et femmes dont un enfant, moyennant 10 500 piastres dont 1 000 piastres pour le terrain. Le 21 octobre suivant,

Saint-Denis et Sainte-Marie où elle emporte beaucoup de monde<sup>106</sup>. La variole est signalée à l'île de France en 1754. A Bourbon, elle se manifeste à Saint-Paul et Saint-Denis en 1756-57. A nouveau, les habitants de ces quartiers fuient vers les quartiers périphériques, loin des rades et des vaisseaux porteurs de la maladie. En février 1757 d'ailleurs, Paris souhaite que, le calme étant bientôt revenu, chacun rejoigne sa demeure<sup>107</sup>. A Saint-Paul, la mortalité des esclaves augmente de près de 48%, de 1756 à 1757, et se maintient à ce haut niveau durant les deux années suivantes. En 1758, 71% environ des décès que l'on enregistre chez les Blancs de Saint-Paul sont ceux de matelots, soldats, invalides, ouvriers<sup>108</sup>. A Saint-Denis elle augmente de près de 72%, de 1755 à 1756, et de 23 %, de 1757 à 1758. Les registres paroissiaux de la paroisse témoignent du décès des esclaves traités au Bengale par *l'Anonyme* en 1756, dont quelques uns sont destinés à Lerat et à Trévalon, Roudic et Mérignon de Labeaume, armateurs du vaisseau<sup>109</sup>. On note, l'année suivante, le décès d'un esclave traité à Madagascar par le *Nécessaire* en 1757<sup>110</sup>. En 1758, dès fin septembre et jusqu'en mars de l'année suivante, on enregistre des décès d'esclaves malgaches « *de la nouvelle traite du Sieur de Moinville* », de noirs et négroillons débarqués du *Rubis* et du *Cygne*, ondoyés par Caulier à l'hôpital de la Plate-Forme qui est celui du « camp des noirs »<sup>111</sup>. Cette année là et l'année suivante, on procède, en décembre puis janvier, à la destruction par le feu des hardes délaissées par les matelots décédés de la petite vérole : « *une maladie, souligne-t-on, que l'on redoute dans ce quartier autant que la peste* » ; matelots français débarqués du *duc d'Orléans*, du *Minotaure*, du *Vengeur*, de *l'Eléphant*, du *Comte de Provence*, de *l'Hermione*, et anglais débarqués du *Fortune*<sup>112</sup>. On

---

Roudic déclare que douze des trente-cinq esclaves qui lui ont été vendus sont morts « ce qui diminuant les forces de son habitation pourrait le mettre en arrière des termes du prix de la vente [...] ». Il propose de convertir la somme convenue en rente foncière annuelle de 525 piastres, ce à quoi consent le vendeur. CAOM. DPPC/NOT/REU, n° 2046, Rubert. *Vente d'Héguerty à Jean-Baptiste Roudic*, 19 février 1743.

<sup>106</sup> ADR. C° 2812, f° 4 r°. 1722 - 1752 - *Extraits des notes historiques de l'abbé Davelu sur l'île Bourbon*.

<sup>107</sup> « Nous souhaitons que les alarmes que [...] la petite vérole avait causé aient été [...] bientôt dissipées et que les habitants soient revenus dans les différents quartiers qu'ils habitent ordinairement ». ADR. C° 181. *Paris, 6 février 1757, les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes, au Conseil Supérieur de Bourbon*. « Les officiers qui sont mariés se sont sauvés avec leurs femmes et leurs enfants. Il n'est resté que Monsieur de Laval et M. Dejean. Ce dernier monte la garde depuis plus de six semaines. On se souvient encore des ravages de la petite vérole de 1729, qui était alors très contagieuse, elle était aussi venue de l'Inde ». CAOM. Col. C/3/11/28. *A Saint-Paul, Isle de Bourbon, [Brenier] à la Compagnie, 24 avril 1756, reçu le 21 janvier 1758, par voie de Brest, par « l'Achille »*.

<sup>108</sup> 1758 : 42 décès dont 30 de matelots et soldats dont un prisonnier anglais (n° 2863). Les vaisseaux cités sont le *Dauphin*, le *Provence*, le *Zodiaque*, le *Centaure*, *l'Infortuné*, le *Duc d'Orléans*, le *Bourbon*, *l'Actif*, le *Vengeur*, *l'Eléphant*, le *Berry*, la *Fortune*. ADR. GG. 17, Saint-Paul.

<sup>109</sup> + : 10 juin 1756, esclave bengalie, ondoyée par Caulier, de la traite de *l'Anonyme*. ADR. GG. 31, Saint-Denis.

Baptêmes le 8 juin 1756, de Isidore négresse bengalie esclave de Lerat, née le même jour à bord du vaisseau *l'Anonyme* d'une négresse bengalie ; b : 11 juin 1756, de Françoise, bengalie âgée de 3 ou 4 ans environ, appartenant à la Compagnie, suivi, le 14 août, de celui d'au moins 6 autres enfants du Bengale, « esclaves de Messieurs les armateurs du vaisseau ». Signé De Trévalon, Deguigné, Leriche, Caulier. ADR. GG. 11, Saint-Denis.

<sup>110</sup> + : 20 décembre 1757, esclave malgache « descendu du vaisseau le *Nécessaire* ». ADR. GG. 32, Saint-Denis.

<sup>111</sup> + : 23 septembre 1758, négresse de la Compagnie, « ondoyée à l'hôpital du camp » ; 28 septembre ; 31 novembre, 20, 24, 28 et 30 décembre 1758 ; premier janvier et 9 mars 1759. ADR. GG. 32, Saint-Denis.

<sup>112</sup> ADR. C° 938. *Procès verbal de destruction des hardes et effets... de matelots... décédés à l'hôpital de la variole, 2 décembre 1758*.

note encore à Saint-André, en janvier 1759, une flambée de « petite verette » qui en quelques jours emporte six des esclaves de Vally<sup>113</sup>.

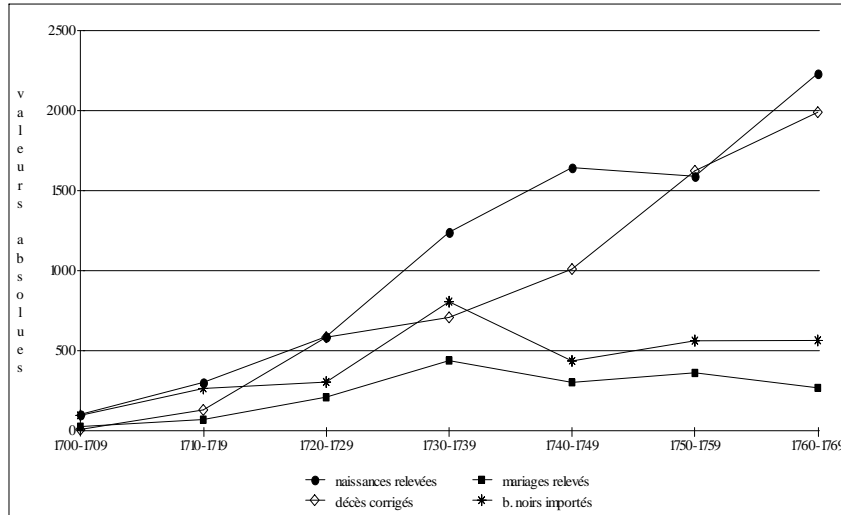


Figure 3-17 : Naissances, baptêmes, mariages relevés et décès corrigés, par décennies à Saint-Paul et Saint-Denis.

La traite alimente également la mortalité des années 1760. En 1761 on enregistre à Saint-Denis et dans une moindre mesure à Saint-Paul, de nombreux décès d'esclaves malgaches, malabars ou indiens, « *indo-portugais* » et malais de la traite et « *de la prise* » de Monsieur Destaing, du *vaisseau N° 4*, de la *Modeste*<sup>114</sup>. Cette année là, à Saint-Paul, près de 82% des sépultures enregistrées parmi la population blanche, sont consécutives au décès de soldats invalides, d'ouvriers et de matelots<sup>115</sup>. En 1764, on note, le 16 décembre, le baptême de Marie-Rose, esclave cafrine de 6 à 7 ans environ, appartenant au Sieur Violette, officier sur le *Ruby*<sup>116</sup>. Dans les années 1768 et 69, on ne

ADR. C° 939. *Procès verbal de destruction des hardes et effets... de matelots... décédés à l'hôpital de la variole, 3 janvier 1758.*

<sup>113</sup> + : 7 janvier 1759. ADR. Saint-André, C° 832.

<sup>114</sup> A Saint-Paul : + : 13, 14, 19, 28 février, GG 17, Saint-Paul, n° 3140, 3141, 3144.

*Vaisseau N° 4*, capitaine Philippe Barre. Cf. : b : 9 février 1762, par Teste, de Philippe, fils naturel de Marcelle, esclave de Simillier, capitaine de port, et Saint-Marcel, soldat. ADR. GG. 13, Saint-Denis.

A Saint-Denis, Caulier et Kennedy enregistrent les ondoiements et les sépultures de quelques 16 à 17 esclaves débarqués du brigantin *N° 4* et de la *Modeste*, du 14 mai 1761 au 15 janvier de l'année suivante. Le 14 février 1762, Caulier enregistre le décès d'un esclave de la Compagnie débarqué du *Comte d'Argenson*. On note également en 1761, de nombreuses sépultures de matelots débarqués du *Comte d'Artois*, de la *Sylphide*, du *Condé*, de la *Douve*. ADR. GG. 33, Saint-Denis.

<sup>115</sup> 1764 : 22 décès dont 18 de matelots, soldats, invalides, ouvriers. Les vaisseaux cités sont : Le *Georges*, le *N° 2*, le *Sylphide*, la frégate la *Diligence*, le *Comte de Provence*, le *Minotaure*, le *Saint-Priez*, le *Saint-Léon*, le *Volcan*. ADR. GG. 17, Saint-Paul.

<sup>116</sup> ADR. GG. 14, Saint-Denis.

remarque que le décès de deux esclaves cafre et cafrine de la traite du *Mont Martel* et celui d'un noir de la traite du *Postillon*<sup>117</sup>.

Compte tenu du sous enregistrement des décès d'enfants, nous procédons au tableau 3.5, à la correction des décès. Les données brutes sont corrigées des ondolements et des décès perdus.

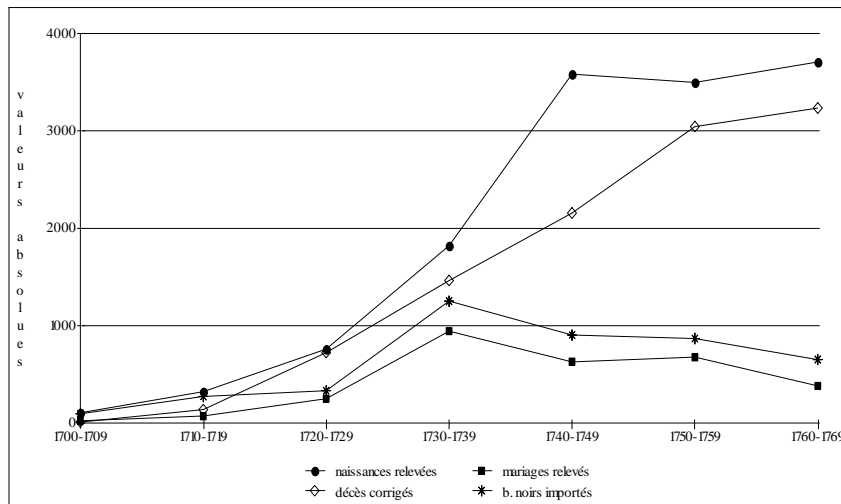


Figure 3-18 : Naissances, baptêmes, mariages relevés et décès corrigés par décennies à Bourbon.

L'étude des naissances, mariages, décès et baptêmes d'esclaves par décennies (fig. 3.17 et 18 et tableau 3.5), montre que ces quatre variables vont croissant jusqu'en 1739. La courbe des mariages croît, jusqu'à cette date, de conserve avec celle des naissances créoles. Elle ne fléchit pas en 1720-1729, en dépit de la relative stagnation des baptêmes d'esclaves importés, consécutive à une pause dans la progression de la traite. Passée 1739, elle suit fidèlement les inflexions de la courbe des baptêmes d'esclaves importés, et, de ce fait, subit le contre-coup de la rivalité franco-anglaise dans l'Atlantique et l'Océan Indien (Guerres de succession d'Autriche, 1740-1748, et de Sept-Ans, 1756-1763). A compter de 1740, les esclavagistes changent de stratégie au sujet du mariage de leurs esclaves. Le mariage concerne maintenant presque exclusivement des couples d'esclaves provenus de la traite que l'on marie collectivement au lendemain de leur baptême, et non plus, comme dans les premiers temps de la colonie, les couples constitués d'esclaves créoles ou d'esclaves créoles et d'esclaves de traite, préalablement « formés », « faits » ou « habitués » dans l'habitation. Les décès de la décennie 1720-1729, talonnent les naissances relevées dans les paroisses de l'île. On ne retrouve jamais cette configuration

<sup>117</sup> + : 30 septembre 1768 et 31 novembre 1769. ADR. GG. 35, Saint-Denis.

chez les Blancs de Saint-Paul<sup>118</sup>, ce qui illustre à nouveau, la singularité et l'importance de la crise démographique de 1729, non seulement pour le développement économique de l'île, mais aussi dans l'inconscient collectif bourbonnais. Sur l'ensemble de l'île, la décennie 1750-59, se caractérise par une croissance nulle de la population servile des quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis, consécutive à une forte augmentation des décès d'esclaves, doublée d'une stagnation voire, pour ce qui concerne les quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis, d'une légère baisse des naissances. Apportées par les vaisseaux de la traite, les « petites vérettes », formes atténuées de la variole, qui affectent l'île en 1756-58, ne touchent réellement que la population servile des rades et quartiers de Saint-Paul et Saint-Denis, dans lesquels, aux décès d'esclaves consécutifs aux disettes et à la détérioration des conditions de vie, s'ajoutent ceux d'esclaves nouvellement arrivés. La dernière décennie 1760-69, illustre le changement de la stratégie maritale des propriétaires d'esclaves. On note, pour la première fois, que le déclin du nombre de mariages est légèrement supérieur à celui des importations d'esclaves qui souffrent de la faiblesse des échanges interrégionaux pendant la guerre de Sept ans (1756-1763), alors que, dans le même temps, l'on enregistre une nette augmentation des naissances d'esclaves créoles, parmi lesquelles on note une forte proportion de naissances illégitimes.

---

<sup>118</sup> R. Bousquet. *Vie et mort des Blancs...*, fig. 19, p. 83.